

Groupe Pasteur Mutualité

Rapport sur la solvabilité et la condition financière

Exercice 2022

Présenté au Comité d'audit et des risques le 09/05/2023 et à faire approuver par le Conseil d'administration AGMF Prévoyance du 13/05/2023

13 mai 2023

Caveat

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de Groupe Pasteur Mutualité, ci-après aussi nommée « le Groupe » ou « GPM ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Synthèse du rapport	5
A. Activité et résultats.....	7
A.1. Activité.....	7
A.1.1. Organisation du Groupe	7
A.1.2. Présentation du périmètre du Groupe	8
A.1.3. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité - assurance	8
A.1.4. Autres opérations importantes.....	9
A.2. Résultats de souscription	9
A.2.1. Résultat technique non-vie	10
A.2.2. Résultat technique vie	14
A.2.3. Résultat technique global	20
A.3. Résultats des investissements.....	23
A.3.1. Le produit net global des placements.....	23
A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres	23
A.3.3. Investissements de titrisation	23
A.4. Résultats des autres activités	24
A.5. Autres informations	24
B. Système de gouvernance	25
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	25
B.1.1. Organisation générale	25
B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence.....	26
B.1.3. Rémunérations	27
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	27
B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes intéressées.....	28
B.3. Système de gestion des risques	29
B.3.1. Description du système de gestion des risques	29
B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques.....	29
B.4. Processus d'évaluation interne des risques	31
B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA	31
B.4.2. Détermination des besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise	33
B.5. Système de contrôle interne	33
B.6. Fonction d'audit interne.....	34
B.6.1. Principes généraux	34
B.6.2. Charte d'audit interne	35
B.7. Fonction actuarielle	35
B.8. Sous-traitance	35
B.8.1. Définition	35

B.8.2.	Politique de sous-traitance	35
B.8.3.	Objectif de la politique de sous-traitance	36
B.9.	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	36
B.10.	Autres informations.....	36
C.	Profil de risque	37
C.1.	Risque de souscription.....	37
C.1.1.	Nature du risque	37
C.1.2.	Evaluation du risque	46
C.1.3.	Plan de maîtrise et de suivi	46
C.1.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	49
C.2.	Risque de marché	49
C.2.1.	Nature du risque	49
C.2.2.	Evaluation du risque	50
C.2.3.	Principe de la personne prudente.....	51
C.2.4.	Plan de maîtrise et de suivi	51
C.2.5.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	53
C.3.	Risque de contrepartie	54
C.3.1.	Nature du risque	54
C.3.2.	Evaluation du risque	54
C.3.3.	Plan de maîtrise et de suivi	55
C.3.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	55
C.4.	Risque de liquidité.....	56
C.4.1.	Nature du risque	56
C.4.2.	Evaluation du risque	56
C.4.3.	Plan de maîtrise et de suivi	56
C.4.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	56
C.5.	Risque opérationnel	57
C.5.1.	Nature du risque	57
C.5.2.	Evaluation du risque	57
C.5.3.	Plan de maîtrise et de suivi	58
C.5.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	58
C.6.	Autres risques importants	59
C.7.	Autres informations	59
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	60
D.1.	Actifs.....	60
D.1.1.	Placements financiers.....	60
D.1.2.	Méthodologie et hypothèses de projections	61
D.1.3.	Impôts différés	61
D.2.	Provisions techniques	61
D.2.1.	Inventaire des provisions techniques	61

D.2.2.	Définition de la frontière des contrats	63
D.2.3.	Méthodes de calcul des provisions techniques S2.....	64
D.3.	Autres passifs.....	66
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives.....	67
D.5.	Autres informations	67
E.	Gestion du capital	68
E.1.	Fonds propres	68
E.1.1.	Fonds propres actuels	68
E.1.2.	Approche retenue pour déterminer les fonds propres du Groupe.....	69
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	69
E.2.1.	Détail du calcul du SCR.....	70
E.2.2.	Présentation du MCR	70
E.2.3.	Solvabilité du Groupe	71
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	71
E.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	71
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...	71
E.6.	Autres informations	71
F.	Annexes – QRT	72
F.1.	S.02.01.01 - Bilan.....	72
F.2.	S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie.....	74
F.3.	S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie	75
F.4.	S.23.01.04 – Fonds propres	76
F.5.	S.25.01.01 - SCR	77
F.6.	S.32.01.04 Entreprises dans le périmètre du groupe	78

Synthèse du rapport

Les offres du Groupe s'inscrivent en cohérence avec son plan stratégique et concourent à l'atteinte de 3 objectifs :

- mettre en avant nos « spécificités mutualistes » ;
- tenir compte des évolutions de pratiques / société / statut ;
- faire face à la pression concurrentielle.

AGMF Prévoyance

Le chiffre d'affaires est en progression de près de 8% :

- la progression des affaires directes est stable. Le risque santé progresse de + 1,1%, le risque prévoyance de -0,7% (dont décès +1% et incapacité -1,2%) ;
- sur la substitution, le chiffre d'affaires est en retrait de -1,8%.

L'apport de chiffre d'affaires concerne les acceptations avec un traité initié avec Allianz dont les primes s'élèvent à 14 396 k€.

Le chiffre d'affaires global est passé de 179 619 k€ à 193 811 k€

Panacea

Dans son ensemble, le chiffre d'affaires progresse légèrement de 2% à 12 303 k€ dont -4% pour la RCP à 6 293 k€ avec les opérations en coassurance qui se poursuivent, la PJ est en léger retrait de -1% à 2 037 k€. La plus forte variation revient aux pertes pécuniaires avec une progression de +18% à 2 970 k€.

Le partenariat conclu avec Relyens (ex SHAM) en matière de coassurance des risques Responsabilité civile professionnelle médicale et Protection juridique associée apporte une perspective ambitieuse pour Panacea de renforcer son cœur de métier, mais aussi de toucher un plus grand nombre de souscripteurs pour les produits de Groupe Pasteur Mutualité dans son ensemble. Ce partenariat avec Relyens, qui a revêtu une dimension commerciale exclusive dans un premier temps, s'est poursuivi et développé depuis 2018.

Au 1^{er} janvier 2019 ont été apportés à la coassurance les adhésions dites des médecins « plateau technique lourd » qui représentaient les risques les plus importants en termes de sinistres et de montants de cotisations.

45% des adhésions des médecins de spécialités dites « non-plateau technique lourd » avaient été apportées par re-souscription individuelle à la coassurance avec SHAM devenu Relyens à fin 2021.

Dans la poursuite de cet objectif de désensibilisation du portefeuille Panacea aux risques les plus graves, c'est désormais la totalité du reste du portefeuille de cette catégorie qui a été resouscrite avec succès dans la coassurance.

La part de responsabilité de Panacea est restée fixée à 25%.

Ceci a clos la transformation du portefeuille Panacea débutée à effet de l'exercice 2019.

Les adhésions des métiers paramédicaux restent souscrites à 100% auprès de Panacea.

Les autres garanties assurées par Panacea connaissent un développement régulier.

GPM Assurances SA

GPM Assurances SA (ou GPMA) a poursuivi la maîtrise de la collecte de son fonds en euros, au travers du renforcement des UC, ainsi que le transfert des contrats vers des PER (qu'elle ne commercialise pas) au travers de sa structure de courtage GPM Gestion Privée.

A ce titre, la coordination avec le réseau interne de Conseillers en Gestion de Patrimoine permet à GPM Assurances SA de s'inscrire au cœur de la stratégie du Groupe de disposer d'une offre de protection globale et complète en matière de patrimoine professionnel et de patrimoine privé.

Allianz Global Investors gère sous forme de mandat diversifié la gestion obligataire, la gestion actions et autres actifs (hors UC et immobilier). La démarche ESG est renforcée au travers de cette gestion centralisée offrant un meilleur pilotage des actifs. Ce choix s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'échanges plus globaux avec le Groupe Allianz.

L'activité de GPM Assurances SA se divise en deux catégories : l'assurance vie dont le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 14 295 k€ et l'assurance non-vie dont le chiffre d'affaires s'élève à 1 768 k€. Le cumul de ces deux pôles d'activités de GPM Assurances SA révèle un chiffre d'affaires global en baisse de - 6 %, passant de 17 092 k€ en 2021 à 16 062 k€ en 2022.

➤ **Résultats**

Les résultats du Groupe combinés (net des intérêts minoritaires) s'élèvent à 12 110 k€ contre 18 790 k€ au 31/12/2021, Ce résultat, malgré un contexte difficile, résulte d'une forte contribution des activités d'assurance au travers d'une stratégie d'allègements des risques au sein du Groupe.

Le Groupe poursuit son développement sur des activités conformément à son plan stratégique tourné vers une offre plus globale pour les professionnels de santé tant par de la croissance interne que de la croissance externe.

Le chiffre d'affaires assurances est en hausse de 6,4 % à 222 180 k€ (contre 208 796 k€ à fin 2021); Seule l'épargne est en baisse (-8%, moindre par rapport à l'an dernier où elle était de -28%), les autres variations sont les suivantes :

- la prévoyance (+11.8%) qui représente 55% du chiffre d'affaires assurance ;
- la santé (+0,9%) ;
- l'IARD (+1.9%).

Ces chiffres tiennent compte de la prise en substitution par AGMF Prévoyance de la Mutuelle du Médecin à effet du 01/01/2016 avec un apport de chiffre d'affaires de 5 814 k€ au titre de 2021 (en recul de -1,8% par rapport à 2021), composé à 97% de garantie santé.

Le chiffre d'affaires des autres activités (courtage, autres services) est en hausse de 22% à 14 630 k€.

➤ **Système de gouvernance**

Le système de gouvernance au niveau Groupe est celui d'AGMF Prévoyance.

Conformément à l'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la Directive 2009/138/CE Solvabilité II qui impose aux unions de mutuelles (article L. 211-12 du Code de la mutualité applicable depuis le 1er janvier 2016) de mettre en place un système de gouvernance qui garantisse une gestion saine et prudente de l'activité, AGMF Prévoyance est composée :

- d'un Dirigeant opérationnel (Dirigeant effectif) ;
- d'un Président du Conseil d'administration (Dirigeant effectif) ;
- des quatre fonctions clés suivantes : Vérification de la conformité, Actuariat, Audit interne et Gestion des risques.

Le Conseil d'administration est composé de 45 administrateurs.

Ce système de gouvernance s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites Solvabilité II.

➤ **Profil de risque**

En 2022, les 4 principaux risques du Groupe restent dans l'ordre décroissant selon le SCR brut : le risque de marché, le risque de souscription Santé, le risque de souscription Vie et le risque non-vie.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées dans chaque étape du processus ORSA, mais aussi dans la gestion courante de l'entreprise et la participation aux différents outils de surveillance des risques mis en place lors de l'organisation de la Gouvernance.

➤ **Valorisation à des fins de solvabilité**

La structure du bilan du Groupe est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés règlementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 1 740 655 k€ avec un niveau de Provisions Techniques (brutes) à 1 123 915 k€.

➤ **Gestion du capital**

Les besoins en capitaux du Groupe issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles (Niveau 1) à 469 919 k€ pour un capital requis de 163 382 k€, soit un ratio de couverture de 288 % au 31/12/2022. Le niveau de fonds propres est en baisse de -6,4 % en comparaison de l'année 2021, tandis que le capital requis diminue de -24,1 %.

➤ **Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA)**

Quels que soient les stress réalisés, le Groupe résiste bien en ayant toujours un ratio de couverture supérieur à 217% entre 2022 et 2025 bien que les hypothèses financières prises soient parfois fortement défavorables. Le Groupe reste une structure solide avec des fonds propres importants et un taux de couverture qui devrait croître à réglementation constante.

Le taux de couverture du Groupe est mieux protégé face aux chocs que les entités assurantielles solo qui le constituent car le Groupe bénéficie du double effet : **taille avec un niveau important de fonds propres et meilleure diversification des risques** qui permettent une réelle absorption face à un choc en limitant les impacts.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Organisation du Groupe

L'Association Générale des Médecins de France Prévoyance (AGMF Prévoyance) est une union de mutuelles régie par le livre II du code de la mutualité, dont le siège est situé 1, Boulevard Pasteur, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 666 340.

AGMF Prévoyance, entité combinante du Groupe, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le code de la mutualité, le code des assurances, ainsi que par ses statuts.

AGMF Prévoyance et ses filiales d'assurance, GPM Assurances SA et Panacea Assurances, sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, 75009 Paris.

Les Commissaires aux Comptes titulaires de l'Union sont le cabinet Mazars (sis 61 rue Henri Regnault - 92075 Le Défense) et le cabinet Prismaudit International (sis 6 Place Boulnois, 75017 Paris) représentés respectivement par Monsieur Olivier Lerclerc et Monsieur Pascal Guillot.

Au 31 décembre 2022, AGMF Prévoyance détient des participations dans les sociétés suivantes soumises aux dispositions du Livre II du code de commerce :

- 32 552 actions dans le capital de GPM Assurances SA, soit 89,34% du capital social,
- 44 000 actions dans le capital de Panacea Assurances, soit 88% du capital social,
- 79 parts dans le capital du GIE GPM, soit 78,21% du capital social,

- 25 885 parts dans le capital de la SARL M-Soigner, soit 100% du capital social,
- 1 000 actions dans le capital de la SAS GPM Pilotage Courtage, soit 100% du capital social,
- 11 037 001 actions dans le capital de SAS VILLA M GPM, soit 100 % du capital social,
- 27 503 actions de la SAS Substrate HD, soit 13,8% du capital social ;
- 59 081 actions dans le capital de la société VIAMEDIS, soit 11,63% du capital social ;
- 43 000 actions dans le capital de la SAS ESTIENNE INVEST, soit 100% ;
- 8 064 actions de la société GPM Asset Management (activité de gestion de portefeuilles), soit 100% du capital social ;
- 1 875 actions de la SAS Inflexsys, soit 100% du capital social ;
- 51 actions de la société Eduprat (activité de formation médicale), soit 36.43% du capital social ;
- 237 900 actions de la société Facivi (activité de conciergerie), soit 51% du capital social.

AGMF Prévoyance propose aux membres participants de ses groupements adhérents des solutions en prévoyance individuelle ou collective : complémentaires santé, garanties arrêt de travail, invalidité, couverture de prêt et protection décès.

Organisme à but non lucratif, ses excédents ne sont pas distribués à des actionnaires, mais utilisés à préserver et promouvoir les intérêts des seuls adhérents

A.1.2. Présentation du périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2022, le périmètre de combinaison des comptes comprend les entités suivantes :

AGMF Prévoyance, AGMF Action sociale, GPM Assurances SA, Panacea Assurances, GPM Courtage, GIE GPM, SNC Procorsan Services, SAS Villa M GPM, SCI Imovilla M GPM, Mutuelle Familiale du Corps Médical Français dite « Mutuelle du Médecin », SAS M Madrigal, SAS Dimensions Villa M, M-Soigner, GPM Pilotage Courtage, GPM Gestion Privée, SAS 1 boulevard Pasteur, SAS M Mangeaver et Eduprat Formations.

A.1.3. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité - assurance

Garantie (en k euro)	Primes acquises			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
Frais médicaux	66 339	570	0	66 910
Protection de revenu	46 244	1 197	0	47 441
Responsabilité civile professionnelle	0	0	6 280	6 280
Incendie et dommages divers	0	0	1 010	1 010
Protection juridique	0	0	2 029	2 029
Pertes pécuniaires	0	0	2 970	2 970
Total Non-vie	112 583	1 768	12 289	126 640
Santé SLT	5 425	0	-	5 425
Vie avec PB	0	8 264	-	8 264
Unités de compte	0	5 083	-	5 083
Rentes	40 186	199	-	40 385
Autre assurance vie	28 104	749	-	28 852
Total Vie	81 229	14 295	-	95 524
Total	193 812	16 062	12 289	222 164

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 222 164 k€ contre 208 795 k€ en 2021 et provient principalement de l'activité de l'entité mère AGMF Prévoyance qui représente plus de 87% de son chiffre d'affaires.

L'activité Non-vie représente 57% du chiffre d'affaires global.

A.1.4. Autres opérations importantes

En 2022, Groupe Pasteur Mutualité achève la réalisation de son plan stratégique 2019-2022 « Inventons GPM#2022 ». Groupe Pasteur Mutualité s'était fixé comme objectif général de devenir l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé. Pour devenir un acteur global, les 3 axes stratégiques d'évolution ont été et sont actuellement le développement des activités d'assurance (élargir l'offre et renforcer le réseau de distribution), du numérique (saisir les opportunités du numérique et changer les modèles et métiers) et la constitution d'alliances (création de partenariats stratégiques).

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2022 a approuvé le plan stratégique 2023-2025 « PS#25 » qui a pour objectif de faire de GPM « LE Partenaire » des professionnels de santé en étant présent à leur côté pour tous les besoins de leur quotidien.

Le sens de ce plan stratégique et de ses actions consiste à accompagner l'indépendance d'AGMF Prévoyance et de répondre aux enjeux de taille critique par des partenariats stratégiques, des changements de modèles sur les activités assuranciennes, une maîtrise des charges et une optimisation des fonds propres, le déploiement d'une stratégie immobilière ainsi que le développement d'une offre courtage.

Les objectifs de ce nouveau plan stratégique seront les suivants :

- Acquérir de nouveaux adhérents « Assurance »
- Accroître notre rentabilité et maîtriser nos coûts
- Augmenter notre portefeuille clients via le courtage et nos filiales (IARD, formation)
- Fidéliser notre portefeuille grâce aux services et à une gestion exemplaire
- Proposer des opportunités d'investissement et/ou externalisation
- Optimiser nos fonds propres et nos allocations d'actifs
- Multiplier et promouvoir nos actions de bienveillance
- Renforcer et assumer notre positionnement RSE
- Rendre visible et élargir notre réseau d'influenceur santé

A.2. Résultats de souscription

Le Groupe poursuit son développement sur des activités conformément à son plan stratégique tourné vers une offre plus globale pour les professionnels de santé et la poursuite d'acquisitions de sociétés.

Le chiffre d'affaires assurance est en hausse de 6% et s'établit à 222 164 k€ en 2022. Cette évolution est la conséquence d'un développement en 2022 du portefeuille des entités AGMF Prévoyance (+8%) et Panacea (+2%). L'évolution est principalement expliquée par AGMF Prévoyance qui a conclu en 2022 un traité de réassurance en acceptation avec Allianz pour un chiffre d'affaires 2022 estimé à 14 396 k€.

Les variations sont les suivantes :

- la Non-Vie +6% ;
- la Vie +7%.

Les résultats de souscription sont hors réassurance dans les sections ci-dessous et le résultat de réassurance est présenté dans la section A.2.9.

Pour tous les tableaux de résultat de souscription, il convient de noter que :

- chaque résultat technique est calculé comme la différence entre les primes et les sinistres comprenant la charge de sinistres et la charge de provisions (Primes-Charges Sinistres-Variation des autres provisions) ;

- chaque résultat technique net de frais est calculé comme la différence entre le résultat technique net de réassurance et les frais (Résultat technique net-Total Frais) ;
- les variations sont présentées avec un signe « + » lorsqu'on constate une hausse et avec un signe « - » lorsqu'on constate une baisse.

Il convient de noter également que les commissions de réassurance sont incluses dans les frais d'acquisition des tableaux ci-dessous.

Les chiffres énoncés dans la partie ci-dessous (A.2) font référence à une vision Solvabilité I avec une distinction vie et non vie tout comme le résultat présenté en section A4, Résultat des autres activités. Pour les autres tableaux entre ces deux sections, nous avons une vision Solvabilité II par ligne d'activité.

A.2.1. Résultat technique non-vie

A.2.1.1. Frais médicaux

Les produits couvrant les frais médicaux sont assurés pour leur grande majorité par l'entité AGMF Prévoyance.

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	66 339	570	0	66 910	66 180	1,10 %
Prestations brutes	46 586	461	0	47 046	47 218	-0,36 %
Variation de provisions	-3 280	0	0	-3 280	251	n.s %
Résultat technique brut	23 033	110	0	23 143	18 711	23,69 %
Primes cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Prestations cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Variation de provisions cédées	0	0	-	0	xx	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	0	0	0	0,00 %
Primes nettes	66 339	570	-	66 910	66 180	1,10 %
Prestations nettes	46 586	461	-	47 046	47 218	-0,36 %
Variation provisions nettes	-3 280	0	-	-3 280	251	n.s %
Résultat technique net	23 033	110	0	23 143	18 711	23,69 %
Frais administratifs	3 937	40	-	3 977	4 664	-14,72 %
Frais de gestion des investissements	22	0	-	22	311	-92,85 %
Frais de gestion des sinistres	1 479	40	-	1 519	1 108	37,08 %
Frais d'acquisition	5 382	5	-	5 387	6 104	-11,74 %
Frais généraux	0	0	-	-	0	0,00 %
Total frais	10 821	85	0	10 906	12 187	-10,51 %
Résultat technique net y compris frais	12 213	25	0	12 238	6 524	87,58 %

Le résultat technique frais médicaux est en hausse de 87,58% et est expliqué essentiellement par l'évolution du résultat de l'entité AGMF Prévoyance :

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** de la ligne d'activité « frais médicaux » s'élève à 66 339 k€ en 2022 contre 65 765 k€ en 2021, soit une légère hausse 1%.

La **charge de sinistres** de la ligne d'activité « frais médicaux » est stable et s'établit à 46 586 k€ en 2022.

La **variation des autres provisions techniques** représente un produit de 3 280 k€ en 2022 contre une charge de 251 k€ en 2021. Cette évolution est essentiellement expliquée par la reprise en 2022 de la « PRC 100% Santé » constitué à la clôture 2018 suite à la réforme du « 100% Santé ». Cette réforme est arrivée à son terme fin 2021.

Les **frais** s'élèvent 10 821 k€ en 2022, en baisse de 11% par rapport à l'exercice 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance de la ligne d'activité « frais médicaux » s'établit à 12 213 k€ en 2022 contre 6 579 k€ en 2021, soit une hausse 86%.

➤ GPM Assurances

Le résultat des Frais médicaux augmente avec croissante de l'activité. Ainsi, on observe une nette augmentation des primes (153 K€) supérieure à la hausse des sinistres (121 K€), sur le portefeuille Hospi Santé, du fait de son développement. Le ratio S/P de ce nouveau produit qui vise le développement d'un nouveau segment de clientèle est suivi et piloté dans ce sens.

A.2.1.2. Protection de revenu

Ce risque est essentiellement porté par l'entité AGMF Prévoyance qui totalise un chiffre d'affaires hors taxe de 46 244 k€ en 2022 contre 1 197 k€ pour l'entité GPMA Assurance SA.

Le tableau ci-après décompose le résultat du Groupe sur ce segment de risque :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		Variation en %
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	
Primes brutes	46 244	1 197	0	47 441	42 558	11,47 %
Prestations brutes	43 356	1 519	0	44 875	35 970	24,76 %
Variation de provisions	0	-175	0	-175	1 054	-116,60 %
Résultat technique brute	2 888	-147	0	2 740	5 534	-50,48 %
Primes cédées	12 560	109	-	12 669	4 992	153,79 %
Prestations cédées	13 662	147	-	13 809	4 757	190,28 %
Variation de provisions cédées	0	-17	-	-17	105	-116,60 %
Résultat technique cédé	-1 102	-21	0	-1 123	129	-968,86 %
Primes nettes	33 684	1 088	-	34 772	37 566	-7,44 %
Prestations nettes	29 694	1 372	-	31 066	31 213	-0,47 %
Variation provisions nettes	0	-157	-	-157	949	-116,60 %
Résultat technique net	3 990	-127	0	3 863	5 405	-28,52 %
Frais administratifs	7 837	58	-	7 895	8 263	-4,46 %
Frais de gestion des investissements	122	4	0	125	234	-46,40 %
Frais de gestion des sinistres	4 809	106	-	4 914	3 234	51,96 %
Frais d'acquisition	5 517	113	-	5 630	7 487	-24,80 %
Frais généraux	0	0	-	-	0	0,00 %
Total frais	18 284	280	0	18 564	19 217	-3,40 %
Résultat technique net y compris frais	-14 294	-406	0	-14 701	-13 813	-6,43 %

Le résultat technique sur ce segment de risque, expliqué par les évolutions constatées sur AGMF Prévoyance est déficitaire de -14 701 k€ en 2022 contre -13 813 k€ en 2021.

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** de la ligne d'activité « protection des revenus » s'élève à 46 244 k€, en hausse de 12% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021. Cette évolution s'explique par deux effets opposés :

- sur les affaires directes et en substitution, le chiffre d'affaires est en baisse de 5% et s'établit à 39 361 k€ contre 41 272 k€ en 2021 ;
- la mise en place de l'acceptation UNIM en 2022 a généré un chiffre d'affaires supplémentaire en 2022 de 6 883 k€ (+17% du chiffre d'affaires 2021) sur cette ligne d'activité.

La **charge de sinistres** de la ligne d'activité « protection des revenus » s'établit à 43 356 k€ en 2022, soit une hausse de 23% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution est expliquée ainsi :

- l'accroissement de l'activité avec la mise en place en 2022 de l'acceptation UNIM a entraîné une hausse de la charge ;

- sur les affaires directes et en substitution, la charge de prestations est également en hausse malgré la hausse des taux techniques non-vie.

La **cession** a un solde positif de 1 102 k€ en 2022 et la progression est expliquée par la mise en place en 2022 d'un traité de réassurance avec Allianz.

Les **frais** s'élèvent 18 284 k€ en 2022, en baisse de 4% par rapport à l'exercice 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance de la ligne d'activité « protection des revenus » s'établit à -14 294 k€ au titre de l'exercice contre -13 204 k€ en 2021, soit une baisse de 8%.

➤ GPM Assurances

Le déficit technique est en baisse en 2022 et est essentiellement porté par Adoha qui enregistre en 2022 une perte moins importante qu'en 2021.

Ce risque est suivi et piloté et tout comme en 2022, des augmentations tarifaires ont été passées à effet 1^{er} janvier 2023 dans le but de corriger dans le temps ce déficit.

A.2.1.3. Responsabilité civile professionnelle

Le tableau suivant présente le résultat du Groupe sur la garantie responsabilité civile professionnelle. Ce risque est essentiellement porté par l'entité Panacea.

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	0	6 280	6 280	6 544	-4,03 %
Prestations brutes	0	0	-6 626	-6 626	-8 027	17,45 %
Variation de provisions	0	0	-199	-199	-359	44,58 %
Résultat technique brute	0	0	13 105	13 105	14 930	-12,22 %
Primes cédées	0	-	2 847	2 847	3 854	-26,14 %
Prestations cédées	0	-	-4 023	-4 023	-3 640	-10,52 %
Variation de provisions cédées	0	-	-	0	0	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	6 870	6 870	7 495	-8,34 %
Primes nettes	0	-	3 434	3 434	2 690	27,65 %
Prestations nettes	0	-	-2 603	-2 603	-4 387	40,66 %
Variation provisions nettes	0	-	-199	-199	-359	44,58 %
Résultat technique net	0	0	6 236	6 236	7 435	-16,14 %
Frais administratifs	0	-	1 376	1 376	1 271	8,27 %
Frais de gestion des investissements	0	-	51	51	73	-30,70 %
Frais de gestion des sinistres	0	-	1 262	1 262	1 420	-11,08 %
Frais d'acquisition	0	-	592	592	793	-25,41 %
Frais généraux	-	-	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	0	3 281	3 281	3 557	-7,77 %
Résultat technique net y compris frais	0	0	2 955	2 955	3 879	-23,81 %

Le résultat technique net de réassurance pour la garantie responsabilité civile professionnelle (RCP) baisse de 24% par rapport à 2021. On est ainsi passé d'un résultat de 3 879 k€ en 2021 à 2 955 k€ en 2022. Cette évolution s'explique principalement par une reprise de provisions dossier/dossier moins importante en 2022 qu'en 2021, générant ainsi moins de boni qu'en 2021. A ceci s'ajoute une augmentation de la charge de réassurance de 2% en 2022.

A.2.1.4. Multirisque professionnelle

Ce risque est uniquement porté par l'entité Panacea et le tableau ci-après présente les évolutions du résultat entre 2022 et 2021 :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF		GPMA	Panacea	Groupe	
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	0	1 010	1 010	939	7,62 %
Prestations brutes	0	0	466	466	508	-8,22 %
Variation de provisions	0	0	6	6	-180	103,49 %
Résultat technique brute	0	0	538	538	611	-12,02 %
Primes cédées	0	0	612	612	629	-2,65 %
Prestations cédées	0	0	395	395	250	58,05 %
Variation de provisions cédées	0	0	0	0	0	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	217	217	379	-42,65 %
Primes nettes	0	-	398	398	310	28,48 %
Prestations nettes	0	-	71	71	258	-72,32 %
Variation provisions nettes	0	-	6	6	-180	103,49 %
Résultat technique net	0	0	320	320	232	38,05 %
Frais administratifs	0	-	185	185	213	-13,17 %
Frais de gestion des investissements	0	-	3	3	3	-8,27 %
Frais de gestion des sinistres	0	-	151	151	209	-27,74 %
Frais d'acquisition	0	-	58	58	146	-60,37 %
Frais généraux	-	-	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	0	396	396	570	-30,54 %
Résultat technique net y compris frais	0	0	-76	-76	-338	77,57 %

Le résultat de la Multirisque professionnelle s'améliore de 78% par rapport au résultat 2021. On est ainsi passé d'un résultat technique net de cession de -338 K€ en 2021 à -79 K€ en 2022. Cette évolution s'explique par quatre principaux facteurs :

- une augmentation des primes brutes de 8% ;
- une baisse de la sinistralité et des frais de 56% ;
- une baisse de la charge de réassurance de 65% ;
- une baisse des frais généraux de 24%.

A.2.1.5. Protection juridique

Cette garantie est uniquement assurée par l'entité Panacea, dont les évolutions du résultat entre 2022 et 2021 sont détaillées dans le tableau suivant :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea		Groupe	
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	0	2 029	2 029	2 089	-2,90 %
Prestations brutes	0	0	463	463	222	108,10 %
Variation de provisions	0	0	14	14	0	n.s %
Résultat technique brute	0	0	1 552	1 552	1 867	-16,88 %
Primes cédées	0	-	955	955	1 233	-22,56 %
Prestations cédées	0	-	159	159	143	11,16 %
Variation de provisions cédées	0	-	-	0	0	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	796	796	1 090	-26,98 %
Primes nettes	0	-	1 074	1 074	857	25,39 %
Prestations nettes	0	-	304	304	80	282,07 %
Variation provisions nettes	0	-	14	14	0	n.s %
Résultat technique net	0	0	756	756	777	-2,70 %
Frais administratifs	0	-	447	447	394	13,41 %
Frais de gestion des investissements	0	-	2	2	2	14,47 %
Frais de gestion des sinistres	0	-	19	19	9	108,96 %
Frais d'acquisition	0	-	154	154	244	-36,89 %
Frais généraux	-	-	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	0	621	621	649	-4,21 %
Résultat technique net y compris frais	0	0	135	135	128	4,92 %

Le résultat technique net de réassurance pour la garantie protection juridique (PJ) augmente de 5% par rapport à 2021. On est ainsi passé d'un résultat de 128 K€ en 2021 à 135 K€ en 2022. Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse de la charge de réassurance de 35% qui compense la hausse observée sur les prestations payées (30%) et les frais généraux.

A.2.1.6. Pertes pécuniaires diverses

Le tableau ci-après présente les évolutions du résultat constatées sur la garantie Perte Pécuniaire diverse souscrite uniquement sur Panacea :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	0	2 970	2 970	2 510	18,31 %
Prestations brutes	0	0	1 733	1 733	867	99,96 %
Variation de provisions	0	0	269	269	-929	128,92 %
Résultat technique brute	0	0	968	968	2 572	-62,36 %
Primes cédées	0	-	304	304	257	18,19 %
Prestations cédées	0	-	173	173	88	97,46 %
Variation de provisions cédées	0	-	-	0	0	0,00 %
Résultat technique céd	0	0	131	131	170	-22,82 %
Primes nettes	0	-	2 666	2 666	2 253	18,33 %
Prestations nettes	0	-	1 560	1 560	779	100,24 %
Variation provisions nettes	0	-	269	269	-929	128,92 %
Résultat technique net	0	0	837	837	2 403	-65 %
Frais administratifs	0	-	639	639	464	37,68 %
Frais de gestion des investissements	0	-	2	2	2	17,60 %
Frais de gestion des sinistres	0	-	533	533	386	38,06 %
Frais d'acquisition	0	-	380	380	313	21,32 %
Frais généraux	-	-	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	0	1 553	1 553	1 164	33,38 %
Résultat technique net y compris frais	0	0	-716	-716	1 238	-157,81 %

Le résultat de la perte pécuniaire diverse est en baisse par rapport à 2021 de 158%. On est ainsi passé d'un résultat technique net de cession de 1.238 K€ en 2021 à -716 K€ en 2022, alors que les primes sont en augmentation de 18%. Cette évolution s'explique par trois principaux facteurs :

- une hausse de 27% des frais généraux ;
- une dotation des provisions en 2022 (contre une reprise de provision en 2021) ;
- une hausse de 5% du montant des prestations payées.

A.2.2. Résultat technique vie

A.2.2.1. Résultat Santé Vie

Ce risque est assuré par les entités AGMF Prévoyance et GPMA Assurance SA et les évolutions du résultat sur ce segment de risque sont résumées dans le tableau suivant :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	5 425	0	-	5 425	5 164	5,05%
Prestations brutes	734	267	-	1 001	838	19,45%
Variation de provisions	3 292	-156	-	3 136	4 017	-21,93%
Résultat technique brute	1 399	-111	0	1 288	310	315,48%
Primes cédées	3 815	0	-	3 815	3 617	5,47%
Prestations cédées	504	181	-	685	585	17,09%
Variation de provisions cédées	-1 195	-147	-	-1 342	1 757	-176,38%
Résultat technique cédé	4 505	-34	0	4 471	1 274	250,94%
Primes nettes	1 610	0	-	1 610	1 548	4,01%
Prestations nettes	230	86	-	316	253	24,90%
Variation provisions nettes	4 486	-8	-	4 478	2 259	98,23%
Résultat technique net	-3 106	-77	0	-3 183	-964	-230,19%
Frais administratifs	961	15	-	976	1 026	-4,87%
Frais de gestion des investissements	207	0	-	207	27	666,67%
Frais de gestion des sinistres	93	18	-	111	50	122,00%
Frais d'acquisition	459	0	-	459	500	-8,20%
Frais généraux	0	0	-	0	0	n.s.
Total frais	1 720	33	0	1 753	1 603	9,36%
Résultat technique net y compris frais	-4 826	-110	0	-4 936	-2 567	-92,29%

Sur ce risque, le résultat déjà déficitaire en 2021 se dégrade en 2022 avec un déficit de 4 936 k€ essentiellement expliqué par les évolutions constatées sur AGMF Prévoyance :

➤ **AGMF Prévoyance**

Le **chiffre d'affaires** de la ligne d'activité « santé assimilée à la vie » (risque dépendance) s'élève à 5 425 k€, en hausse de 5% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021.

La **charge de sinistres** de la ligne d'activité « santé assimilée à la vie » s'établit à 734 k€ en 2022, soit une hausse de 31% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution est expliquée par 2 effets opposés :

- la hausse de la sinistralité résulte de la mise en place en 2022 du mécanisme de report de pertes instauré par l'avenant au traité de réassurance de dépendance ;
- la hausse des taux techniques non-vie en 2022 a un impact à la baisse sur les provisions techniques.

La **variation des autres provisions techniques** représente une charge de 3 292 k€ en 2022, en baisse de 24% par rapport à l'exercice 2021.

La **cession** a un solde négatif de 4 505 k€ en 2022 et en forte progression par rapport à l'exercice 2021.

Les **frais** s'élèvent 1 720 k€ en 2022, en hausse de 8% par rapport à la fin 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance de la ligne d'activité « santé assimilée à la vie » s'établit à -4 826 k€ au titre de l'exercice 2022 contre -2 584 k€ en 2021, soit une baisse de 87%.

➤ **GPM Assurances**

En 2022, le résultat technique est négatif sur Dexia en raison d'une hausse de frais et d'une reprise de provision moins importante en 2022.

Aucune prestation de rente de conjoint et de rente éducation n'a été constatée durant cet exercice 2022 sur Dexia.

A.2.2.2. Résultat épargne fonds euros

Cette section présente l'ensemble des produits en fonds euro, ainsi que les produits vie entière et capitaux obsèques, commercialisés uniquement par GPM Assurances SA (GPMA). Les résultats sur ces produits sont résumés dans le tableau suivant ainsi que leurs évolutions entre 2022 et 2021 :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	8 264	-	8 264	9 440	-12,45 %
Prestations brutes	0	66 582	-	66 582	77 594	-14,19 %
Variation de provisions	0	-49 273	-	-49 273	-63 015	21,81 %
Résultat technique brute	0	-9 046	0	-9 046	-5 140	-75,99 %
Primes cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Prestations cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Variation de provisions cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	0	0	0	0,00 %
Primes nettes	0	8 264	-	8 264	9 440	-12,45 %
Prestations nettes	0	66 582	-	66 582	77 594	-14,19 %
Variation provisions nettes	0	-49 273	-	-49 273	-63 015	21,81 %
Résultat technique net	0	-9 046	0	-9 046	-5 140	-75,99 %
Frais administratifs	-	1 085	-	1 085	1 329	-18,40 %
Frais de gestion des investissements	0	1 637	-	1 637	1 813	-9,74 %
Frais de gestion des sinistres	-	754	-	754	643	17,21 %
Frais d'acquisition	-	882	-	882	956	-7,70 %
Frais généraux	-	0	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	4 358	0	4 358	4 742	-8,10 %
Résultat technique net y compris frais	0	-13 404	0	-13 404	-9 882	-35,64 %

Le résultat technique des produits fonds euros est en baisse de 36% pour rapport et s'explique par :

- le chiffre d'affaires en 2022 des fonds euros qui s'élève à 8 264 K€ en baisse de 1 176 K€ (-12%) par rapport à 2021 ;
- la charge de prestations qui s'élève à 66 582 K€ en 2022, en baisse de 14% par rapport à l'exercice précédent ;
- la variation de provision qui, comme en 2021, représente un produit.

Au final, l'évolution du résultat est surtout expliquée par une reprise de provision moins importante en 2022 qu'en 2021.

A.2.2.3. Résultat épargne en Unités de compte

Cette section présente les évolutions du résultat entre 2022 et 2021 sur les contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisés uniquement par l'entité GPM Assurances SA :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	0	5 083	-	5 083	5 068	0,30 %
Prestations brutes	0	5 054	-	5 054	7 838	-35,51 %
Variation de provisions	0	-8 724	-	-8 724	3 749	-332,72 %
Résultat technique brute	0	8 753	0	8 753	-6 518	234,28 %
Primes cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Prestations cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Variation de provisions cédées	0	0	-	0	0	0,00 %
Résultat technique cédé	0	0	0	0	0	0,00 %
Primes nettes	0	5 083	-	5 083	5 068	0,30 %
Prestations nettes	0	5 054	-	5 054	7 838	-35,51 %
Variation provisions nettes	0	-8 724	-	-8 724	3 749	-332,72 %
Résultat technique net	0	8 753	0	8 753	-6 518	234,28 %
Frais administratifs	-	154	-	154	171	-9,54 %
Frais de gestion des investissements	0	0	-	0	0	0,00 %
Frais de gestion des sinistres	-	76	-	76	116	-34,78 %
Frais d'acquisition	-	549	-	549	518	5,91 %
Frais généraux	-	0	-	-	0	0,00 %
Total frais	0	778	0	778	804	-3,23 %
Résultat technique net y compris frais	0	7 974	0	7 974	-7 323	208,90 %

Le résultat technique passe de - 7 323 K€ en 2021 à 7 974 K€ en 2022. Cette évolution est expliquée par :

- la Charges sinistres : elle s'élève à 5 054 K€ sur l'exercice 2022, en baisse de 36% alors que les primes n'ont pas évolué ;
- la variation des provisions techniques : elle représente un produit de 8 724 K€ sur l'exercice 2022 alors qu'en 2021, elle représentait une charge de 3 749 K€

Le résultat de 7 974 k€ ne prend pas en compte à ce stade les ajustements ACAV.

A.2.2.4. Résultat Rentes

Sur cette ligne d'activité, les garanties sont assurées par AGMF Prévoyance et GPMA Assurance SA et les résultats entre 2022 et 2021 sont résumés dans le tableau suivant :

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	43 627	199	-	43 826	39 716	10,35%
Charges sinistres brutes	17 750	-4	-	17 746	14 687	20,83%
Variation des autres provisions	1 386	631	-	2 017	7 078	-71,50%
Résultat technique brut	24 491	-428	0	24 063	17 951	34,05%
Primes cédées	11 945	24	-	11 969	4 559	162,54%
Charges sinistres cédées	3 668	0	-	3 668	2 874	27,63%
Variation des autres provisions cédées	1 415	63	-	1 478	1 511	-2,18%
Résultat technique cédé	6 862	-39	0	6 823	174	3821,26%
Primes nettes	31 682	175	-	31 857	35 157	-9,39%
Charges sinistres nettes	14 082	-3	-	14 079	11 814	19,17%
Variation des autres provisions nettes	-29	568	-	539	5 566	-90,32%
Résultat technique net	17 629	-389	0	17 240	17 776	-3,02%
Frais administratifs	7 549	69	-	7 618	7 894	-3,50%
Frais de gestion des investissements	535	0	-	535	206	159,71%
Frais de gestion des sinistres	1 606	2	-	1 608	957	68,03%
Frais d'acquisition	5 381	18	-	5 399	7 010	-22,98%
Frais généraux	0	0	-	0	0	n.s.
Total frais	15 071	89	0	15 160	16 068	-5,65%
Résultat technique net y compris frais	2 558	-479	0	2 079	1 709	21,65%

Le résultat sur cette ligne d'activité en 2022, essentiellement expliqué par AGMF Prévoyance, est excédentaire et s'établit à 2 079 k€ en 2022 contre 1 709 k€ en 2021.

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** de la ligne d'activité « rentes issues des contrats non-vie » s'élève à 43 627 k€, en hausse de 10% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021. Cette évolution s'explique par les effets suivants :

- sur les affaires directes et en substitution, le chiffre d'affaires est en hausse de 1% et s'établit à 40 185 k€ contre 39 602 k€ en 2021 ;
- la mise en place de l'acceptation UNIM en 2022 a généré un chiffre d'affaires supplémentaire en 2022 de 3 441 k€ (+9% du chiffre d'affaires 2021) sur cette ligne d'activité.

La **charge de sinistres** la ligne d'activité « rentes issues des contrats non-vie » s'établit à 17 750 k€ en 2022, contre 15 898 k€ en 2021, soit une hausse de 12% en 2022. Cette évolution est expliquée par les effets suivants :

- la hausse de la sinistralité en 2022, avec des prestations qui évoluent de +10% en 2022 ;
- une hausse de la charge de provisions due à l'accroissement de l'activité en 2022 (mise en place de l'acceptation UNIM) ;
- la hausse des taux techniques non-vie en 2022 ayant un impact à la baisse sur les provisions techniques.

La **variation des autres provisions techniques** représente une charge de 1 386 k€ en 2022, en baisse de 72% par rapport à l'exercice 2021.

La **cession** a un solde négatif de 6 862 k€ en 2022 et en forte progression par rapport à l'exercice 2021. Cette progression est expliquée par la mise en place en 2022 d'un traité de réassurance avec Allianz.

Les **frais** s'élèvent 15 071 k€ en 2022, en baisse de 6% par rapport à la fin 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance de la ligne d'activité « rentes issues des contrats non-vie » s'établit à 2 558 k€ au titre de l'exercice 2022 contre 2 407 k€ en 2021, soit une hausse de 6%.

➤ GPM Assurances

Le résultat technique, bien que déficitaire, est en hausse de 31% en 2022. Cette évolution est expliquée par :

- une forte hausse en 2022 des primes qui passent de 114 K€ à 199 K€ (+75%) ;
- une charge de provision en baisse de 70% par rapport à 2021 ;
- une hausse du montant des frais en 2022 de 19%.

A.2.2.5. Résultat Autres assurances vie

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Primes brutes	32 177	749	-	32 926	28 586	15,18%
Prestations brutes	8 920	85	-	9 005	9 630	-6,49%
Variation de provisions	-1 608	-38	-	-1 646	36	-
Résultat technique brute	24 864	702	0	25 566	18 920	35,13%
Primes cédées	7 964	77	-	8 041	3 806	111,27%
Prestations cédées	2 791	-92	-	2 699	3 735	-27,74%
Variation de provisions cédées	-371	-44	-	-415	-108	-284,26%
Résultat technique cédé	5 543	213	0	5 756	179	3115,64%
Primes nettes	24 212	672	-	24 884	24 780	0,42%
Prestations nettes	6 129	177	-	6 306	5 895	6,97%
Variation provisions nettes	-1 237	5	-	-1 232	143	-961,54%
Résultat technique net	19 321	489	0	19 810	18 741	5,70%
Frais administratifs	5 490	59	-	5 549	3 974	39,63%
Frais de gestion des investissements	167	0	-	167	145	15,17%
Frais de gestion des sinistres	1 151	67	-	1 218	793	53,59%
Frais d'acquisition	4 038	-5	-	4 033	3 510	14,90%
Frais généraux	0	0	-	0	0	n.s.
Total frais	10 846	122	0	10 968	8 422	30,23%
Résultat technique net y compris frais	8 475	367	0	8 842	10 319	-14,31%

Sur cette ligne d'activité, le résultat technique est excédentaire et d'établit à 8 842 k€, en baisse de 14,31% par rapport à 2021. Ce résultat est essentiellement expliqué par les évolutions constatées en 2021 sur l'entité AGMF Prévoyance.

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** de la ligne d'activité « autres assurances vie » s'élève à 32 177 k€, en hausse de 16% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021. Cette évolution s'explique par les deux effets suivants :

- sur les affaires directes et en substitution, le chiffre d'affaires est en légère hausse de 1% et s'établit à 28 104 k€ en 2022, contre 27 816 k€ en 2021 ;
- la mise en place de l'acceptation UNIM en 2022 a généré un chiffre d'affaires supplémentaire en 2022 de 4 073 k€ (+15% du chiffre d'affaires 2021) sur cette ligne d'activité.

La **charge de sinistres** de la ligne d'activité « autres assurances vie » s'établit à 8 920 k€ en 2022, contre 9 524 k€ en 2021, soit une baisse de 6% en 2022. Cette évolution est expliquée par les effets suivants :

- l'évolution de la sinistralité en 2022, avec des prestations en forte baisse de 38% ;
- une hausse de la charge de provisions due à l'augmentation des provisions pour tardifs et la hausse de la charge due à l'accroissement de l'activité en 2022 (mise en place de l'acceptation UNIM).

La **variation des autres provisions techniques** représente un produit de 1 608 k€ en 2022, en forte progression par rapport à l'exercice 2021.

La **cession** a un solde négatif de 5 543 k€ en 2022 et en forte progression par rapport à l'exercice 2021. Cette progression est expliquée par la mise en place en 2022 d'un traité de réassurance avec Allianz.

Les **frais** s'élèvent 10 846 k€ en 2022, soit une forte hausse de 30% par rapport l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance de la ligne d'activité « autres assurances vie » s'établit à 8 475 k€ au titre de l'exercice 2022 contre 9 987 k€ en 2021, soit une baisse de 15%.

➤ GPM Assurances

Sur GPM Assurances, l'augmentation du résultat en 2022 s'explique essentiellement par la variation de provision. En effet, en 2022, cette variation correspond à un produit et à une charge en 2021.

A.2.3. Résultat technique global

Il est à rappeler que, le résultat technique dans les différents tableaux est calculé hors produits financiers et hors charges de réassurance.

A.2.3.1. Résultat global non-vie

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		Variation en %
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	
Primes brutes	112 583	1 768	12 289	126 640	120 821	4,8 %
Prestations brutes	89 942	1 980	-3 964	87 958	76 759	14,6 %
Variation de provisions	-3 280	-175	90	-3 365	-163	-1 964,2
Résultat technique brute	25 921	-37	16 163	42 047	44 225	-4,9 %
Primes cédées	12 560	109	4 718	17 386	10 965	58,6 %
Prestations cédées	13 662	147	-3 296	10 513	1 597	558,1 %
Variation de provisions cédées	0	-17	-	-17	105	-116,6 %
Résultat technique cédé	-1 102	-21	8 014	6 891	9 262	-25,6 %
Primes nettes	100 023	1 658	7 572	109 254	109 856	-0,5 %
Prestations nettes	76 280	1 833	-668	77 445	75 162	3,0 %
Variation provisions nettes	-3 280	-157	90	-3 347	-268	-1 147,1
Résultat technique net	27 023	-17	8 149	35 156	34 963	0,6 %
Frais administratifs	11 774	98	2 646	14 518	15 269	-4,9 %
Frais de gestion des investissements	144	4	57	205	624	-67,2 %
Frais de gestion des sinistres	6 287	146	1 965	8 398	6 365	31,9 %
Frais d'acquisition	10 899	118	1 183	12 200	15 087	-19,1 %
Frais généraux	0	0	-	-	0	0,0 %
Total frais	29 105	365	5 851	35 321	37 345	-5,4 %
Résultat technique net y compris frais	-2 081	-382	2 298	-165	-2 382	93,1 %

Sur la non-vie, le résultat technique est déficitaire sur les deux derniers exercices 2022 et 2021, mais on note toutefois une amélioration en 2022 avec un résultat qui s'établit à -165 k€ contre -2 382 k€ en 2021.

Sur ce risque, le résultat est presque entièrement expliqué par les évolutions constatées sur AGMF Prévoyance et Panacea.

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** global non-vie s'élève à 112 583 k€, en hausse de 5% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'activité la ligne d'activité « protection des revenus », dont le chiffre d'affaires est en progression de 12% en 2022, due à la mise en place de l'acceptation UNIM.

La **charge de sinistres** global non-vie s'établit à 89 942 k€ en 2022, contre 82 124 k€ en 2021, soit une hausse de 10% en 2022. Cette évolution est principalement expliquée par une hausse de la sinistralité sur la ligne d'activité « protection des revenus » (+23%) aussi bien sur les affaires en acceptation que sur les affaires directes et en substitution.

La **variation des autres provisions techniques** représente un produit de 3 280 k€ en 2022 et une charge de 251 k€ en 2021.

La **cession** a un solde positif de 1 102 k€ en 2022 et en forte progression par rapport à l'exercice 2021. Cette progression est expliquée par la mise en place en 2022 d'un traité de réassurance avec Allianz.

Les **frais** s'élèvent 29 105 k€ en 2022, en baisse de 6% par rapport à la fin 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance global non-vie s'établit à -2 081 k€ au titre de l'exercice 2022 contre -6 624 k€ en 2021, soit une hausse de 69%.

➤ **GPM Assurances**

Le résultat technique, bien que déficitaire, est en hausse de 43% en 2022 et s'établit à -382 K€. Cette évolution est expliquée par :

- une hausse de 4% des primes en 2022 ;
- une variation de provision, correspondant à un produit en 2022 et dont les effets compensent la hausse de la charge de sinistres observés sur l'exercice.

➤ **Panacea Assurances**

Pour l'exercice comptable 2022, le résultat technique net de cession est en baisse de 53% par rapport à 2021. On passe de 4,91 M€ en 2021 à 2,30 M€ en 2022. Deux risques expliquent principalement cette évolution :

- sur la Responsabilité civile professionnelle, on est passé d'un résultat technique net de cession de 3 879 K€ en 2021 à 2 955 K€ en 2022, expliqué par une reprise de provision dossier/dossier moins importante en 2022 qu'en 2021 ;
- sur la Perte pécuniaire diverse, le résultat technique net de réassurance est déficitaire en 2022 alors qu'il était excédentaire en 2021 (-716 K€ en 2022 contre 1 238 k€ en 2022).

Les faibles résultats excédentaires dégagés sur le risque Protection juridique compensent les résultats déficitaires observés sur les autres garanties commercialisées par Panacea telles que la Multirisque.

A.2.3.2. Résultat global vie (yc les unités de compte)

Résultat de souscription (en k€)	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe	
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021 Variation en %
Primes brutes	81 229	14 295	-	95 524	87 974 8,58%
Charges sinistres brutes	27 405	71 985	-	99 390	110 588 -10,13%
Variation des autres provisions	3 069	-57 560	-	-54 491	-48 136 -13,20%
Résultat technique brut	50 755	-130	0	50 625	25 523 98,35%
Primes cédées	23 725	101	-	23 826	11 982 98,85%
Charges sinistres cédées	6 964	89	-	7 053	7 194 -1,96%
Variation des autres provisions cédées	-151	-128	-	-279	3 161 -108,83%
Résultat technique cédé	16 911	140	0	17 051	1 627 948,00%
Primes nettes	57 504	14 194	-	71 698	75 992 -5,65%
Charges sinistres nettes	20 441	71 897	-	92 338	103 393 -10,69%
Variation des autres provisions nettes	3 220	-57 432	-	-54 212	-51 297 -5,68%
Résultat technique net	33 844	-270	0	33 574	23 896 40,50%
Frais administratifs	14 000	1 382	-	15 382	14 394 6,86%
Frais de gestion des investissements	909	1 637	-	2 546	2 191 16,20%
Frais de gestion des sinistres	2 849	917	-	3 766	2 559 47,17%
Frais d'acquisition	9 878	1 444	-	11 322	12 494 -9,38%
Frais généraux	0	0	-	0	0 n.s.
Total frais	27 637	5 380	0	33 017	31 639 4,36%
Résultat technique net y compris frais	6 207	-5 651	0	556	-7 743 107,18%

Le résultat en vie sur le Groupe est porté essentiellement par AGMF Prévoyance et GPMA Assurances SA et s'établit en 2022 à 556 k€ contre -7 743 k€ en 2021 avant prise en compte des Ajustements ACAV sur les contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisés par GPMA Assurances SA.

➤ AGMF Prévoyance

Le **chiffre d'affaires** global Vie s'élève à 81 229 k€, en hausse de 12% à la fin 2022 par rapport à la fin 2021. Cette évolution est principalement expliquée par les lignes d'activités « rentes issues des contrats non-vie » et « autres assurances vie » dont les chiffres d'affaires sont en progression de 10% et 16% respectivement.

La **charge de sinistres** global Vie s'établit à 27 405 k€ en 2022, contre 25 982 k€ en 2021, soit une hausse de 5% en 2022 et principalement expliqué par l'accroissement de l'activité dû à la mise en place de l'acceptation UNIM.

La **variation des autres provisions techniques** représente un produit de 151 k€ en 2022, contre une charge de 3 125 k€ en 2021.

La **cession** a un solde négatif de 16 911 k€ en 2022, en forte progression par rapport à l'exercice 2021. Cette progression est expliquée par la mise en place en 2022 d'un traité de réassurance avec Allianz.

Les **frais** s'élèvent 27 637 k€ en 2022, en hausse de 7% par rapport à la fin 2021.

En conséquence, le résultat technique net de réassurance global vie s'établit à 6 207 k€ au titre de l'exercice 2022 contre 9 810 k€ en 2021, soit une baisse de 37%. Cette dégradation est essentiellement due à la charge de cession et à la charge de sinistre dont les évolutions sont expliquées par la mise en place en 2022 d'un traité d'acceptation UNIM et d'un traité de réassurance avec Allianz.

➤ GPM Assurances

Le résultat technique, bien que déficitaire, est en hausse de 68% et s'établit à -5 651 K€ en 2022. Cette évolution est expliquée par :

- le chiffre d'affaires en 2022 qui s'élève à 14 295 K€, en baisse de 12% par rapport à 2021 ;
- une charge de sinistres en baisse de 15% en 2022, passant de 84 606 K€ à 71 985 K€ ;
- une baisse en 2022 du montant des frais de 6%.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Le produit net global des placements

Globalement, les produits financiers nets de charges sont en retrait et passent de 67 740 k€ à 32 491 k€, à fin 2022. La baisse des marchés actions a pesé sur les résultats financiers, ne permettant pas de dégager autant de plus-values nettes que l'an passé, et impacte les ajustements ACAV dans le cadre de la gestion des UC.

Produits et charges des placements (en k€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
Produits des placements			
Revenus des participations	0	0	
Revenus des placements immobiliers	2 676	3 525	-24%
Revenus des autres placements :			
<i>Autres revenus</i>	27 111	26 009	4%
<i>Profits provenant de la réalisation des placements</i>	19 856	41 070	-52%
<i>ACAV – Plus-values</i>	5 976	6 979	-14%
<i>Profits de change</i>	0	0	
Autres revenus financiers :			
<i>Honoraires et commissions</i>	0	0	
<i>Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir</i>	6 663	5 471	22%
<i>Reprises sur réserve de capitalisation</i>	0	0	
<i>Reprises de provisions pour dépréciation</i>	2 331	1 758	33%
Total des produits	64 613	84 812	-5%
Charges de placements			
Intérêts	833	949	-12%
Charges sur participations	0	0	
Frais externes de gestion	4 222	4 676	-10%
Pertes sur la réalisation des placements	4 627	3 758	23%
ACAV - Moins-values	14 097	1 014	1290%
Perte de change	0	0	
Dotations aux amortissements et provisions :			
<i>Différences de prix de remboursement</i>	4 044	3 806	6%
<i>Amortissement des frais d'acquisition</i>	0	0	
<i>Amortissement des immeubles</i>	488	1 025	-52%
<i>Dotations à la réserve de capitalisation</i>	0	0	
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation</i>	3 821	1 843	107%
Total des charges	32 132	17 072	88%
Produit net des placements	32 481	67 740	-52%

A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres

Néant

A.3.3. Investissements de titrisation

Le groupe ne dispose pas d'investissement de titrisation dans ses actifs au 31 décembre 2022.

A.4. Résultats des autres activités

Les principales hypothèses de projections réalisées dans l'ORSA 2022 sont les suivantes :

- les créances du Groupe sont supposées constantes ;
- seuls les impôts différés passifs peuvent être déclenchés. Le cas échéant, les impôts différés évoluent en fonction des impôts différés des solos, en s'appuyant sur la dernière réalisation constatée (2021).

A.5. Autres informations

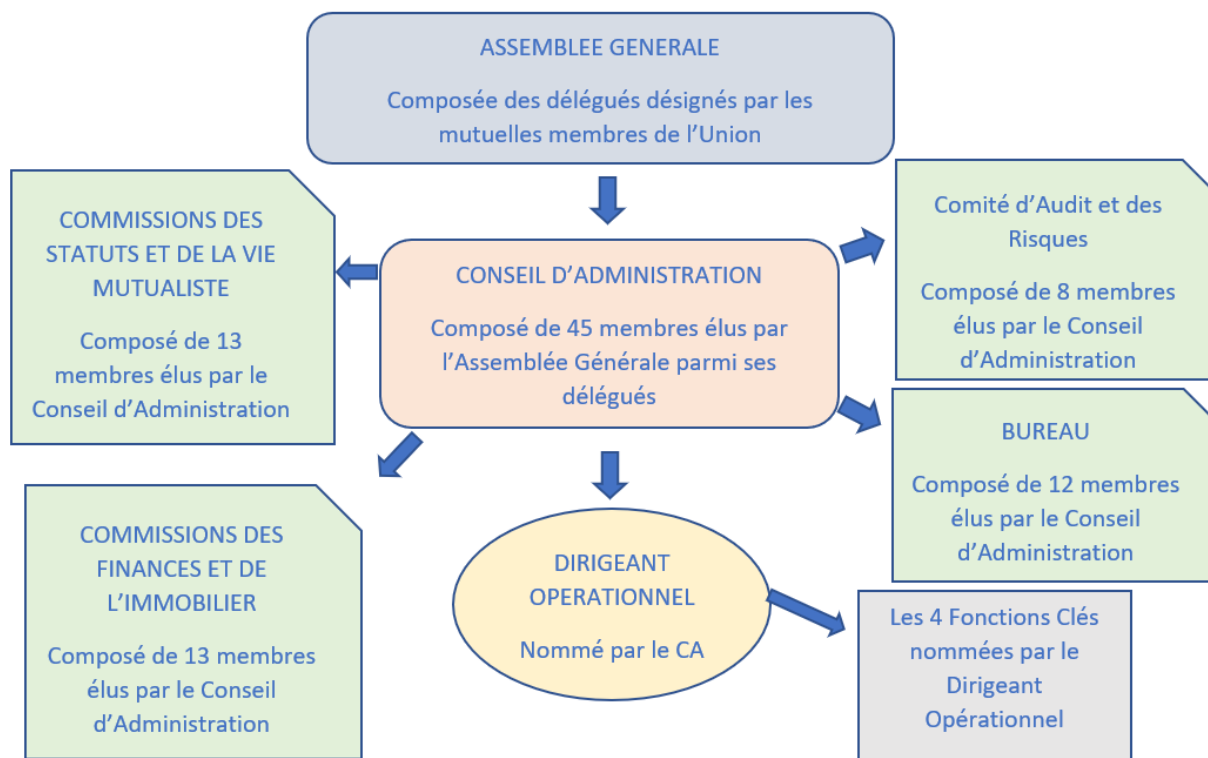
Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Organisation générale

Le fonctionnement des instances d'AGMF Prévoyance est régi par les articles L.114-1 et suivants du code de la mutualité et par les statuts de l'Union.



L'Assemblée Générale d'AGMF Prévoyance procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, à leur révocation. Elle est seule compétente pour statuer notamment sur :

- 1°) la modification des statuts ;
- 2°) les activités exercées ;
- 3°) la nature des prestations offertes ;
- 4°) la désignation des Commissaires aux comptes ;
- 5°) le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- 6°) les comptes combinés ou consolidés de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe auquel elle appartient, dès lors qu'elle en aurait l'obligation réglementaire.

Le Conseil d'administration d'AGMF Prévoyance dispose de certaines prérogatives au niveau Groupe inhérentes à son statut. A la clôture de chaque exercice, il arrête également les comptes combinés du Groupe et établit le rapport de gestion du Groupe qu'il présente à l'Assemblée générale.

Le Dirigeant Opérationnel, dénommé Directeur général, fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation, y compris les filiales GPM Assurances SA et Panacea Assurances.

Le Bureau prépare les décisions du Conseil d'Administration et prend toute décision utile au fonctionnement de l'Union, dans la limite des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration, conformément à l'article 39 des statuts de l'Union.

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé, sous la responsabilité exclusive du Conseil d'Administration, des missions qui lui sont conférées par les textes en vigueur (articles L 823-19 et suivants du code de commerce) et de toutes autres qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration.

La Commission des Statuts et de la Vie Mutualiste a pour vocation d'étudier les textes des statuts et des règlements de l'Union et leurs propositions d'évolutions en fonction de l'évolution de la législation et des orientations qui sont données par le Conseil d'Administration et d'examiner toute question relative à la vie mutualiste de l'Union, y compris d'éventuelles propositions et questions d'un groupement.

La Commission des Finances et de l'Immobilier a pour vocation chaque année :

- d'examiner pour avis les projets de budget, comptes sociaux, comptes combinés et d'allocation d'actifs préalablement à leur soumission pour approbation ou arrêté par le Conseil d'Administration de l'Union ;
- d'assurer, en lien avec le Trésorier Général et son adjoint, le suivi de l'exécution du budget de l'Union approuvé par le Conseil d'Administration de l'Union ;
- d'assurer, en lien avec le Trésorier Général et son adjoint, le suivi du respect de l'allocation d'actifs approuvée par le Conseil d'Administration de l'Union ;
- d'assurer le suivi du patrimoine immobilier de l'Union.

La fonction de Vérification de la conformité oriente et coordonne les actions des divers acteurs de la filière Conformité, sur lesquels elle s'appuie, afin de déployer une organisation qui doit permettre, tant au niveau Groupe que des entités assurantielles sous contrôle du Groupe :

- d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations réalisées dans le Groupe ;
- de conseiller le Dirigeant opérationnel, le Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration et les Conseils de surveillance sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité ;
- de suivre le respect des échéances réglementaires ;
- de signaler immédiatement auprès du Dirigeant opérationnel et des instances ci-dessus mentionnées tout problème majeur.

La fonction d'Audit Interne est une activité de contrôle de l'efficacité de l'organisation et des processus d'une entreprise, qui permet de fournir l'assurance de la maîtrise des opérations, et de formuler les orientations nécessaires à l'amélioration de son système.

La fonction actuarielle a pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 du code des assurances et de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques.

La fonction clé de gestion des risques facilite la mise en œuvre et veille au déploiement d'un système de gestion des risques cohérent et efficace répondant aux exigences de la Directive Solvabilité II et de ses textes subséquents et anime ledit dispositif. A ce titre, elle est en charge de l'identification des risques majeurs, du suivi et de l'animation des risques et procède aux calculs dans le cadre de l'ORSA.

B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence

L'Assemblée générale, en date du 12 juin 2021, a procédé à l'élection du Tiers sortant du Conseil d'Administration.

B.1.3. Rémunérations

B.1.3.1. Dirigeant opérationnel

La rémunération du Dirigeant opérationnel n'est pas liée au volume d'encaissements de l'Union AGMF Prévoyance.

Aucune variation n'a été opérée entre l'exercice 2021 et 2022.

B.1.3.2. Conseil d'administration

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Cependant, lorsque l'importance de l'organisme le nécessite, l'Assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, un rapport distinct, certifié par les Commissaires aux comptes et également présenté à l'Assemblée Générale, détaille les sommes et avantages de toute nature versée à chaque Administrateur (indemnités, remboursements de frais...).

Les Administrateurs ayant la qualité de travailleurs indépendants ont droit à des indemnités au titre de la perte de gain, déterminées par les statuts de l'Union AGMF Prévoyance et approuvées par l'Assemblée Générale du 18 juin 2022.

B.1.3.3. Personnels salariés

Les cadres supérieurs (y compris les Directeurs) ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute pour certains d'entre eux une rémunération variable qui ne peut aller au-delà de 25 % de la rémunération dès lors que 100 % des objectifs qui leur sont assignés sont remplis.

Les Directeurs bénéficient d'une retraite complémentaire prise en charge par l'entreprise.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Conseil d'administration, réuni en séance le 1^{er} octobre 2022, a adopté la politique d'honorabilité et de compétences du Groupe et procède à son réexamen au moins une fois par an. Cette politique a pour objet de décrire les processus mis en œuvre par le Groupe pour s'assurer que les personnes qui contrôlent ou qui dirigent opérationnellement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés ou des fonctions de direction, disposent de l'honorabilité et des compétences visées par les codes de la mutualité et des assurances et nécessaires à l'exercice de leurs missions.

De façon plus précise, cette politique a pour but :

- d'identifier les risques pour l'entreprise (mise en œuvre d'une gestion saine et prudente et assurer ainsi la pérennité et la fiabilité de l'Union) ;
- de décrire les prérequis pour le recrutement des personnes concernées (définition des exigences en matière de compétences et d'honorabilité pour les personnes concernées) ;
- de décrire les modalités de suivi de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (contrôle des documents officiels et attestations personnelles des personnes concernées et contrôle des formations des Administrateurs) ;
- de décrire les modalités de remplacement en cas de défaillance d'une des personnes concernées (communication de l'information pour prise de décision par les décisionnaires) ;
- de décrire la procédure de notification à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (application de la réglementation applicable en matière de notification à l'ACPR) ;

- de décrire les rôles et responsabilités des différents acteurs (Conseil d'administration, Comité d'audit et des risques et Dirigeant opérationnel dans la nomination, le contrôle et le suivi des compétences et de l'honorabilité des personnes concernées).

B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes intéressées

B.2.1.1. Le Dirigeant opérationnel/membres des Directoires

Afin de contrôler l'honorabilité, la personne concernée remet, au moment de sa nomination, une attestation sur l'honneur ainsi qu'un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de trois mois, étant précisé que cet extrait n'est pas conservé par l'entité assurantielle concernée mais détruit dès le contrôle de l'honorabilité effectué et le formulaire de notification transmis à l'ACPR conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR. Pour les ressortissants d'autres pays, un document officiel établissant l'absence de condamnation et, à tout moment en cours de mandat, de signaler tout évènement susceptible d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L 114-21 du code de la mutualité.

B.2.1.2. Le Conseil d'administration/Conseils de surveillance

B.2.1.2.1. Les compétences

Conformément à l'article L. 114-25 du code de la mutualité, durant l'exercice de leur mandat, les administrateurs/membres des Conseils de surveillance bénéficient, à des fins de maintien, de renforcement ou d'acquisition de compétences, d'une formation leur permettant notamment de demander la validation des acquis de leur expérience conformément aux dispositions du livre IV de la sixième partie du code du travail.

Lors des renouvellements du Conseil d'administration / Conseils de surveillance, les compétences individuelles des membres sont appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par le candidat et de son expérience appréciée au regard de son parcours professionnel ou électif.

Le dispositif de formation mis en œuvre pour les administrateurs /membres des Conseils de surveillance pendant la durée de leurs mandats devra notamment comprendre les thématiques suivantes :

- le marché de l'assurance et le marché financier ;
- la stratégie de la société d'assurance et de son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- l'exigence législative et réglementaire applicables à l'Union.

B.2.1.2.2. L'honorabilité

Les personnes intéressées remettent, au moment de leurs nominations, une attestation sur l'honneur de non-condamnation ainsi qu'un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de trois mois.

Chaque candidat au mandat d'Administrateur/membre de Conseil de surveillance doit également fournir une déclaration des activités professionnelles, mandats électifs et mandats externes ainsi qu'une attestation sur l'honneur de son honnêteté et de sa solidité financière.

Les membres du Conseil d'administration / des Conseils de surveillance doivent également, à tout moment en cours de mandat :

- signaler tout évènement personnel susceptible d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur :
 - des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de compétences et d'honorabilité ;

- de la procédure interne gestion des risques de conflit d'intérêts ;
- déclarer les risques de conflits d'intérêts ;
- déclarer sur l'honneur l'absence de toute infraction, quelle que soit leur nature (judiciaire, administrative, professionnelle...) susceptible d'affecter manifestement l'honorabilité.

B.2.1.3. Les fonctions clés

Le Dirigeant opérationnel/Directoire, lors de la nomination des candidats aux fonctions clés, procède à l'examen des candidatures et s'assure de la fourniture des attestations ou pièces nécessaires à établir l'honorabilité des personnes. Les pièces sollicitées sont un extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire de moins de 3 mois et une déclaration sur l'honneur de non-condamnation.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA.

La fonction Gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle se base pour ce faire sur :

- les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques ;
- ses propres travaux notamment dans le cadre de l'ORSA ;
- quatre comités qui ont pour objectif de coordonner de manière transversale les différents intervenants en apportant de l'information, un suivi des travaux en cours et l'arbitrage nécessaire pour la bonne mise en œuvre opérationnelle.

B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques

Les instances dirigeantes (Dirigeant opérationnel, Directoires, Conseil de surveillance, Conseil d'administration, Comité d'audit et des risques), les fonctions clés et les acteurs opérationnels sont les acteurs principaux du système de gestion des risques. Leurs rôles et responsabilités sont définis ci-après.

B.3.2.1. Les instances dirigeantes

B.3.2.1.1. *Le Conseil d'administration*

Il détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe et veille à leur application. A ce titre, il définit et suit la mise en œuvre des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Il a pour mission de modifier et valider la politique écrite, politiques écrites et l'exécution des principes décrits dans celles-ci notamment sur l'appétence ainsi que les travaux de l'ORSA.

Il porte la responsabilité ultime concernant la mise en œuvre et l'efficacité du système de gestion des risques.

B.3.2.1.2. *Le Dirigeant opérationnel*

Il a pour mission avant soumission pour approbation des membres du Conseil d'administration :

- de s'assurer que les prises de risque sont réalisées en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- d'arrêter les termes des politiques écrites ORSA et gestion des risques avant approbation du Conseil d'administration
- d'intégrer les résultats de l'ORSA dans la gestion du Groupe.

B.3.2.1.3. *Le Comité d'audit et des risques*

Le Comité d'audit et des risques assiste le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions. Ainsi, il a pour mission de préparer la revue annuelle de l'ensemble des politiques écrites, de contribuer aux travaux sur l'ORSA et de présenter ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration.

B.3.2.2. *Intervention des fonctions clés dans la gestion des risques*

Les fonctions clés partagent les principes communs suivants :

- elles reportent au Dirigeant opérationnel via un accès direct et ont pour obligation de remonter tout problème majeur ;
- elles disposent d'une autorité suffisante ainsi que des ressources et expertises adéquates pour exercer leur mission ;
- elles bénéficient du niveau approprié de formation, de qualification et d'expérience vis-à-vis du poste et ont fait l'objet des procédures de vérification relatives à leur honorabilité.

B.3.2.2.1. *Fonction clé de gestion des risques*

Conformément à l'article 269 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de gestion des risques facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur des risques qui s'appuiera notamment sur les expertises du Directeur comptable et financier, du Directeur de l'actuariat, de la fonction actuarielle, du Directeur de la conformité et du Directeur juridique pour mener à bien ses missions.

Le responsable de la fonction de gestion des risques a la charge de l'identification des risques majeurs, de leur suivi, de l'animation de la fonction et de l'animation du dispositif de maîtrise des risques. Il coordonne des travaux relatifs à la réalisation des ORSA réguliers et exceptionnels.

B.3.2.2.2. *Fonction clé actuarielle*

Conformément à l'article 272 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en ce qui concerne la modélisation des risques sous tendant le calcul des exigences de capital et l'ORSA. En particulier, sur demande, il apporte l'aide nécessaire pour modéliser les différents risques et expliciter les hypothèses sous-jacentes aux calculs des provisions techniques et aux différents sous-modules des exigences de capital.

La fonction est portée par le Directeur de l'actuariat.

B.3.2.2.3. *Fonction clé de vérification de la conformité*

Conformément à l'article 270 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de vérification de la conformité met en place un dispositif qui permet de s'assurer que le système de gestion des risques est conforme à la réglementation et à la politique générale de gouvernance.

Plus globalement, elle s'assure que le système de gestion des risques repose sur un contrôle interne efficace, comprenant des procédures, une remontée de l'information et des contrôles associés. Elle

conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction, judiciaire, administrative ou disciplinaire).

La fonction est portée par le Directeur de la conformité.

B.3.2.2.4. *Fonction clé d'audit interne*

Conformément à l'article 271 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction d'audit interne évalue régulièrement le système de gouvernance de la gestion des risques et le système de contrôle interne associé.

L'objectif de la fonction est d'aider les différentes entités de Groupe Pasteur Mutualité à atteindre leurs objectifs en passant au crible les pratiques des différents services et en évaluant leur processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.

Son rôle est d'assurer à la Direction que les risques qu'elle encourt sont bien gérés et que son dispositif de contrôle interne l'immunise contre les mauvaises surprises.

Cette mission est exercée de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles de la gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur de l'audit interne.

B.3.2.3. Les acteurs opérationnels

L'ensemble des collaborateurs participant au système de gestion des risques doivent :

- se conformer aux politiques écrites et respecter les procédures de travail formalisées et, notamment concernant l'ORSA, respecter les délais de transmission des informations qui y sont mentionnés ;
- signaler les incidents ;
- s'assurer de la qualité des données utilisées et produites.

Les responsables opérationnels assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont un rôle incontournable dans l'identification des risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement de contrôles destinés à mesurer les opérations. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance régulière de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

B.4. Processus d'évaluation interne des risques

B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA

B.4.1.1. Généralités

Les principaux objectifs de l'ORSA sont :

- de s'assurer de la cohérence entre les montants de provisions techniques et de SCR et le profil de risque propre de l'assureur ;
- de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux ;

- d'évaluer les risques émergents des calculs des provisions techniques et du SCR ;
- d'évaluer le besoin global de solvabilité du Groupe ;
- de planifier les besoins futurs de fonds propres en fonction de stress test réalisés.

Il en existe deux types :

- l'ORSA dit « régulier » à réaliser au moins une fois par an ;
- l'ORSA dit « exceptionnel » si le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente. Cette étape est validée en amont par une analyse qualitative de risque ainsi qu'une première approximation quantitative de l'impact sur le taux de couverture si nécessaire.

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- l'évaluation du respect permanent des exigences de capital (SCR et MCR) et des exigences concernant les provisions techniques ;
- l'évaluation de la mesure selon laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) ;
- l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise.

B.4.1.2. Description du processus ORSA régulier

Les travaux de l'ORSA Groupe nécessitent au préalable les travaux des ORSA solo des 3 structures assurantielles : PANACEA, GPM Assurances et AGMF Prévoyance.

Dans le cadre d'un ORSA régulier pour chacune des structures assurantielles, le processus s'effectue en plusieurs étapes partagées et commentées avec les directions métiers contributrices, le dirigeant opérationnel et le Comité d'audit et des risques avant une présentation des travaux finaux au Conseil d'administration.

En début de processus ORSA, la fonction clé Gestion des risques initie une revue annuelle de la politique écrite ORSA avec une actualisation du processus en s'appuyant notamment sur l'expérience de l'exercice et les nouveaux événements futurs connus ou envisagés.

Ensuite, chaque partie comprend des étapes correspondant à des actions effectuées selon un ordre chronologique.

La première partie concerne la cartographie et l'analyse des risques.

La deuxième partie consiste à la détermination des hypothèses de projection afin de réaliser un scénario central. Ces différents éléments constitutifs sont ensuite analysés par la direction des risques qui partage ses observations avec les différentes directions et dont les conclusions servent de base à la projection du résultat et des éléments du bilan en vision Solvabilité II.

La troisième partie contribue à la projection de la solvabilité et du besoin de solvabilité global de solvabilité. Ces résultats sont présentés et analysés avec les directions métiers contributrices, au dirigeant opérationnel puis en Comité d'audit et des risques. Avec ces éléments et les retraitements liés aux intragroupes et à la combinaison, le Groupe projette son bilan Solvabilité II, ses fonds propres économiques et ses exigences de capital sur un horizon de 4 ans

Le quatrième et dernier point contribue à l'analyse de la solvabilité de la structure en s'appuyant sur quelques scénarii-stress pertinents eu égard les risques majeurs identifiés ou des sujets d'actualité concernant des réflexions sur des futures mesures de gestion (exemple : cession ou acceptation en réassurance).

Autant que l'environnement de la structure et la pertinence de scénario le permettent, les scénarii sur des risques déterminés l'année précédente sont réutilisés afin de permettre si nécessaire les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Toutefois, ces simulations de stress peuvent varier, si besoin, chaque année en fonction de l'évolution des risques identifiés à la suite d'événements ou des contextes exogènes (externes) ou endogènes (internes) intervenus dans l'année.

Chaque scénario est présenté avec les hypothèses prises par rapport au scénario central, les objectifs, le détail des résultats et une comparaison par rapport au scénario central.

Une fois les résultats établis, présentés et validés, le rapport ORSA reprenant une synthèse de l'ensemble des travaux est finalisé et présenté en Conseil d'administration.

B.4.1.3. Description du processus ORSA exceptionnel

Le Groupe réalise un ORSA exceptionnel afin de fournir au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise.

➤ Éléments déclencheurs

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle retenue pour l'ORSA régulier. Le Groupe a défini les événements et le type de décisions stratégiques pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie de l'organisme et nécessitant la réalisation d'un ORSA exceptionnel : par exemple, modification de la politique financière ou de réassurance, nouveau business plan, achat / cession d'une activité importante, lancement de nouveaux produits impactant significativement le Groupe, chute durable des marchés financiers, dégradation brutale de la sinistralité, défaut d'une contrepartie.

➤ Date de lancement

Le processus opérationnel décrit pour l'ORSA régulier (jusqu'à la transmission au Conseil d'administration) démarre immédiatement après constatation d'une modification substantielle du profil de risque pour s'achever 4 semaines après.

B.4.2. Détermination des besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise

Le Besoin Global de Solvabilité du Groupe appelé Capital ORSA diffère de la formule standard sur les points suivants en 2022 :

- prise en compte des obligations souveraines dans le calcul du SCR spread ;
- prise en compte du risque réglementaire au niveau du module « Santé SLT » ;
- modification des hypothèses du calcul du SCR morbidité du module « Santé SLT » ;
- intégration du risque d'antisélection dans le risque souscription Santé (novation 2022) ;
- modification des hypothèses du scénario dans le sous-module « Catastrophe » en vie.

Ces éléments sont soit intégrés directement dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si le risque n'est pas pris en compte dans la formule standard, soit comparés avec le résultat de la formule standard si le risque est déjà pris en compte. S'il apparaît une différence entre les deux évaluations, l'évaluation interne remplace l'évaluation réglementaire dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si elle est supérieure.

B.5. Système de contrôle interne

Le Conseil d'administration ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Dirigeant opérationnel fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. A cette fin, une politique écrite de contrôle interne, revue annuellement et présentée aux instances, est formalisée afin de garantir une mise en œuvre cohérente du dispositif de contrôle interne dans les activités du Groupe conformément à la réglementation Solvabilité II.

Le Pôle conformité et contrôle interne, rattaché au Directeur de la Conformité, veille à la mise en œuvre et à l'animation du système de contrôle interne. L'architecture générale du dispositif comprend trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :

- le contrôle permanent de niveau 1, qui concerne tous les collaborateurs : ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes ;
- le contrôle permanent de niveau 2, qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser ; il émet des reportings et recommandations en vue d'améliorer le dispositif ;
- le contrôle périodique de niveau 3, qui se matérialise par des audits périodiques. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Pôle Conformité et Contrôle interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation. Il met en œuvre un plan d'amélioration recensant différentes informations :

- processus, y compris leurs objectifs ;
- identification des risques et de leurs impacts (financier, de réputation et de conformité) ;
- description du dispositif de maîtrise des risques (DMR) ;
- identification des procédures et contrôles de premier niveau ;
- évaluation du risque après mise en œuvre du DMR.

Ces rubriques sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est directement accessible de façon permanente au Dirigeant opérationnel, aux fonctions clés et aux différents Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front.

La politique écrite de conformité, elle aussi revue annuellement et présentée aux instances, a pour objectif de garantir une mise en œuvre cohérente des politiques de conformité au sein des entités assurantielles et de courtage. Elle détaille :

- le périmètre de sa mise en œuvre ;
- son processus d'approbation et d'actualisation ;
- les acteurs concernés ;
- l'organisation du dispositif.

La fonction clé de Vérification de la Conformité propose la politique de conformité ainsi que ses ajustements dans le cadre de sa révision annuelle, veille à sa mise en œuvre et à sa déclinaison cohérente dans l'organisation. Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la filière Conformité pour remplir ses missions : évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ; conseil au Dirigeant opérationnel et au Conseil d'administration sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance ; identification et évaluation du risque de non-conformité ; respect des échéances réglementaires.

B.6. Fonction d'audit interne

B.6.1. Principes généraux

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe.

Ce cadre est une traduction du référentiel de compétences de l'audit interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Elles sont regroupées en 10 domaines, lesquels sont déclinés pour chaque métier (auditeur interne, manager ou responsable de l'audit).

Conformément à l'article L.356-18 du Code de la mutualité, une fonction d'Audit Interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1er janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

En fonction des besoins, certains audits peuvent être menés avec l'assistance d'experts externes à Groupe Pasteur Mutualité ; ces acteurs sont présentés au Comité d'Audit et des Risques qui en valide l'implication.

La fonction d'Audit Interne et les experts externes indépendants s'engagent à respecter le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

L'Audit Interne s'organise pour travailler en synergie avec le Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, en particulier dans le cadre du suivi des missions d'Audit.

Une politique écrite d'audit interne est rédigée et actualisée annuellement par la fonction clé audit. Elle est ensuite soumise au Conseil d'administration d'AGMF Prévoyance.

B.6.2. Charte d'audit interne

La charte d'Audit Interne détermine le cadre de la fonction d'Audit Interne au sein de Groupe, définit son mandat, ses pouvoirs et attributions ainsi que les règles et modalités de fonctionnement.

Elle est actualisée et adoptée par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe en 2020

Cette charte respecte les principes imposés par cette Politique de l'audit Interne et a pour objectif de la détailler ; elle traite des points suivants :

- rappels sur les principes de l'Audit interne ;
- mentions relatives au plan d'audit annuel ;
- détails sur le déroulé d'une mission d'audit.

Cette charte rappelle notamment l'indépendance de l'audit interne ainsi que le respect du contradictoire.

B.7. Fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle s'attache en lien avec les politiques écrites souscription et provisionnement et atténuation des risques, sous la supervision de la gouvernance, à la promotion et à la suffisance des actions mises en œuvre dans le cadre des travaux visant à l'exhaustivité et à la justesse :

- de la qualité des données utilisées ;
- des hypothèses et modèles des calculs des *best estimate* et SCR prudentiels ;
- des règles de souscription des différentes garanties commercialisées ;
- des techniques utilisées en vue de la réduction des risques souscrits.

Ces travaux ont été menés en collaboration avec le responsable de la qualité des données, les directions Actuariat, Risques, Informatiques et Comptabilité et Finances.

B.8. Sous-traitance

B.8.1. Définition

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier à une autre entreprise une partie des activités importantes ou critiques, au sens de l'article R.354-7-I du code des assurances, qu'elle exécuterait autrement elle-même.

B.8.2. Politique de sous-traitance

Conformément à la réglementation, le Groupe s'est doté d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats des entités assurantielles du Groupe répondant à la définition de sous-

traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil d'administration d'AGMF Prévoyance.

B.8.3. Objectif de la politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance vise à décrire les processus liés à la sous-traitance et à la gestion du risque de sous-traitance chez AGMF Prévoyance, GPMA Assurances SA et Panacea Assurances, les rôles et responsabilités qui y sont liés ainsi que le *reporting* dédié.

Elle permet, de cette manière, de donner une vue globale de l'ensemble des processus mis en place afin de parvenir à une gestion efficace de la sous-traitance et du risque associé.

Cette politique définit notamment :

- les critères de détection du caractère important ou critique d'une activité ou fonction sous-traitée ;
- les directions, services et comités en charge de la mise en œuvre et du contrôle des sous-traitants et de la qualité de service de l'activité ou fonction sous-traitée ;

et comporte en annexe un clausier type répondant à l'impératif de sécurisation des engagements des sous-traitants.

Au 31 décembre 2022, les activités et fonctions opérationnelle importantes ou critiques d'AGMF Prévoyance, GPMA Assurances SA et Panacea Assurances faisant l'objet d'une sous-traitance auprès de prestataires tous situés au sein de l'Union Européenne sont les suivantes :

- Délégation de gestion du tiers-payant (Viamedis),
- Gestion des risques (Garcia-Rochette),
- Moteur de calculs actuariels (Sinalys),
- Data center (Chéops).

B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance du Groupe intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie C du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

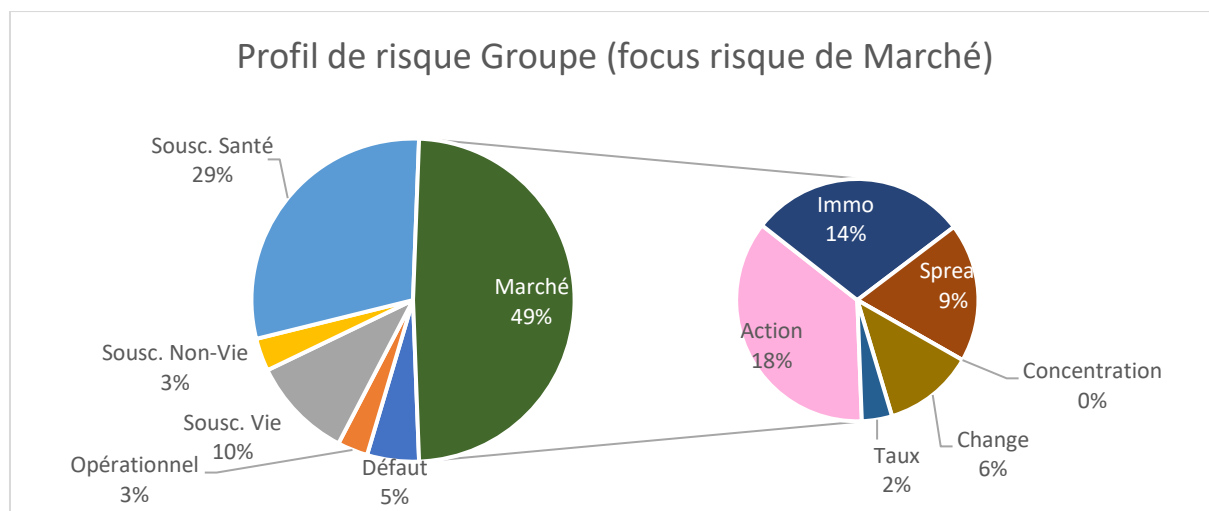
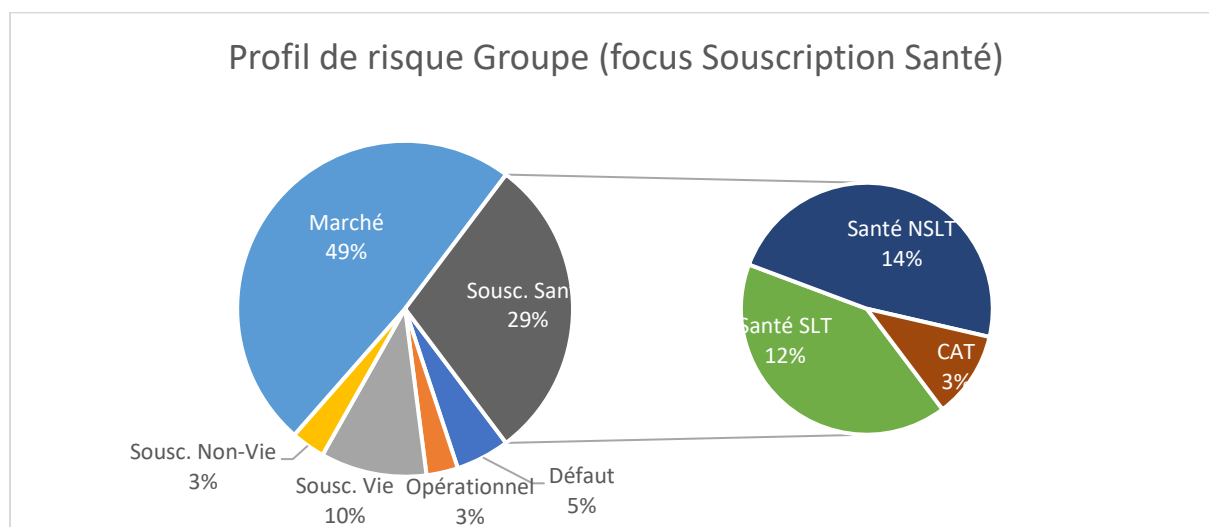
B.10. Autres informations

Sans objet.

C. Profil de risque

Le profil de risque du Groupe, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques), est essentiellement constitué du risque de marché 49 %, et dont le risque Action en représente à peu près le quart (26% du SCR de marché) 18 %, du risque de souscription Santé 29 % – essentiellement porté par les risques Santé NSLT 14 % et Santé SLT 12 %, du risque catastrophe en Santé 3 % –, des risques Non vie 3 %, opérationnels 3 %, de souscription Vie 10 % et de défaut 5 % :

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition de ces principaux risques :



Au regard de la structure du portefeuille, il n'y a pas eu de changement majeur du profil de risques des adhérents en 2022 : les risques de marché et de souscription des garanties santé sont les principaux contributeurs au SCR du Groupe en 2021, comme en 2022.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

C.1.1.1. Description de l'activité

Le Groupe, par le biais de son Union de Mutuelles AGMF Prévoyance et de ses 2 filiales d'assurance GPM Assurances et Panacea Assurances, propose des contrats spécifiquement adaptés aux professionnels de santé dans les domaines suivants : santé, dépendance, prévoyance, responsabilité civile professionnelle, épargne et retraite notamment.

C.1.1.1.1. AGMF Prévoyance

AGMF Prévoyance possède un agrément « mixte » et a développé des activités de prévoyance en sus de son activité de complémentaire santé.

➤ Branche « accidents »

Cette branche regroupe deux types de garanties :

- Capital invalidité accident : capital versé en cas d'incapacité permanente partielle ou totale résultant d'un accident ;
- Décès accidentel : doublement et triplement du capital décès toutes causes en cas de décès accidentel ou en cas de décès à la suite d'un accident de la circulation.

➤ Branche « maladies »

Cette branche regroupe six types de garanties :

- Complémentaire santé : c'est l'ensemble des formules de complémentaires santé proposées par la mutuelle ;
- Indemnités journalières de courte durée : elles comprennent une garantie d'Interruption Temporaire de travail (ITT) intervenant en pré-relais de la garantie des régimes obligatoires, couvrant généralement la période comprise entre le 15^{ème} et le 90^{ème} jour d'arrêt de travail, et une garantie d'ITT couvrant l'arrêt de travail dans la limite d'un an, une garantie couvrant les frais professionnels étant également proposée avec la même limite de durée ;
- Indemnités journalières de longue durée : garantie d'ITT à terme 30 mois ou 36 mois ;
- Capital invalidité perte de profession : capital en cas d'incapacité permanente supérieure ou égale à 66% résultant d'une maladie ou d'un accident et appréciée selon un critère exclusivement professionnel ;
- Incapacité temporaire et permanente (contrats « hospitalier » et « Emprunteur » lié au risque Incapacité & Invalidité) : garantie en cas d'incapacité de travail temporaire et permanente entraînant la cessation de la fonction hospitalière concernant le contrat « Hospitalier ». S'agissant du contrat « Emprunteur », cette garantie permet la couverture des échéances de remboursements de prêts ;
- Dépendance : garantie viagère offrant le service d'une rente viagère et de deux garanties optionnelles, avec le versement d'un capital dépendance et le versement d'un capital fracture.

➤ Branche « vie-décès »

Cette branche regroupe quatre garanties :

- Capital décès toutes causes : garantie commercialisée sous la forme de contrats collectifs « Groupe ouvert » ou de contrats individuels avec distinction des populations « vie active », assurés de moins de 70 ans (garantie décès temporaire) et « senior » assurés de plus de 70 ans (garantie à capital limité) ;
- Capital décès prêt : garantie décès temporaire destinée à couvrir le remboursement du capital restant dû par l'assuré en cas de décès survenu durant la durée de l'emprunt au titre duquel l'assurance a été souscrite ;
- Rente de survie : garantie décès temporaire destinée à servir à l'enfant bénéficiaire désigné par l'assuré, une « rente éducation » de type temporaire ou viagère si le bénéficiaire est l'objet d'un handicap, cette rente de survie pouvant prendre la forme d'une rente viagère temporaire de conjoint au profit du conjoint ;

- Obsèques : garantie assurant le versement d'un capital destiné à faire face aux frais d'obsèques ou à constituer une aide immédiate au décès.

La cible commerciale d'AGMF Prévoyance est composée principalement des professionnels de santé. Les activités actuellement souscrites par AGMF Prévoyance ont été décrites précédemment. Toute nouvelle activité générant d'autres types de risques doit être présentée au Conseil d'administration.

C.1.1.1.2. *GPM Assurances*

GPM Assurances SA possède un agrément « mixte » et a développé une activité en matière de dommages corporels en complément de son activité vie, prépondérante.

L'activité se ventile suivant la répartition suivante :

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2022 (en k€)
Fonds en euros (Altiscore, AGMF Epargne)	4 %	8 264
Unités de compte	2 %	5 083
Autres produits vie et prévoyance	94 %	208 816
Total	100 %	222 164

Epargne – Retraite

➤ **Fonds en euros**

GPM Assurances SA commercialise les contrats d'épargne en euros suivants : Comptes, Bons, PEP, Multi-supports et Retraite Altiscore ainsi que des Plans d'épargne PEP.

Le taux technique varie selon le produit et dépend de la durée de la garantie, la date de souscription du produit et la date du versement sur le contrat.

Pour l'année 2022, le taux technique de 0% net de frais de gestion a été garanti.

La société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir le taux technique vie à compter du 1 janvier 2021. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 1.60% net avant prélèvements sociaux pour 2022.

➤ **Unités de Comptes**

GPM Assurances SA commercialise depuis la mi-2000 deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions (contrat d'assurance vie investi en actions, dit « DSK ») et Altiscore Multi-supports.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, un contrat de retraite en unités de comptes comportant également un fonds en euros est ouvert à la commercialisation sous l'appellation « La retraite ALTISCORE Multi-supports ».

Les versements effectués sur le contrat Altiscore Multi-supports peuvent être investis dans plus de trente supports OPCVM et/ou dans un fonds en Euros qui est le fonds cantonné Altiscore Euros.

➤ **Rentes viagères Altiscore**

Les rentes viagères Altiscore sont issues de la liquidation des contrats Retraite Altiscore.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de la rente est déterminé à partir de la table de mortalité et du taux technique en vigueur à la date de liquidation de la rente.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 1.60% net avant prélèvements sociaux pour 2022.

➤ Contrats Repag

Les rentes viagères immédiates et différées du contrat Repag gérées par la CNP jusqu'à fin 2008 ont été transférées à GPM Assurances SA à partir du 1er janvier 2009.

Ce transfert fait suite à la conversion des contrats en points répondant au régime L. 441 en contrats de rente classique avec des garanties libellées en euros.

Une transformation de la provision technique spéciale du régime (provision globale concernant l'ensemble des adhérents) en provisions mathématiques individualisées par rente immédiate ou différée a été réalisée à la date d'effet du transfert.

Il n'y a plus de nouvelle adhésion et plus aucun versement de cotisation n'est prévu sur les contrats Repag.

Il est à noter que le remboursement à GPM Assurances SA des majorations légales par l'état s'est éteint à compter de 2018.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 1.60% net avant prélèvements sociaux pour 2022.

➤ Contrats d'épargne AGMF Epargne

Les contrats AGMF Epargne assurés par la CNP jusqu'en 2009 ont été transférés à GPM Assurances SA à effet du 1er janvier 2010.

Ces contrats sont des contrats d'épargne qui ont la particularité d'avoir des taux d'intérêts garantis fonction de la date de paiement des primes et non de la date d'effet du contrat ; il existe donc plusieurs générations de taux minimum garanti fonction de la date de versement des primes.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir ces taux minimums. Les dispositions contractuelles ont été revues en conséquence. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 1.35% net avant prélèvements sociaux pour 2022.

Ce produit est fermé à la commercialisation et il n'y a plus de nouvelles adhésions.

Prévoyance individuelle et collective

➤ Vie entière – Capital obsèques

Des contrats vie entière et capital obsèques ont été fermés à la commercialisation au 1^{er} août 2006 à la suite de la très faible production enregistrée. Le portefeuille est d'importance marginale au sein de GPM Assurances SA.

Le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 5% net avant prélèvements sociaux pour 2022.

➤ Dexia Prévoyance

Des contrats couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable, ont été commercialisés entre 2001 et 2005 par l'intermédiaire de Dexia Prévoyance (désormais « Collecteam ») qui réalise l'ensemble de la gestion administrative pour le compte de GPM Assurances SA. Ils ont été résiliés au 31 décembre 2005 et sont donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

➤ Pharmateam

Pharmateam-SCAMP, courtier spécialisé dans les contrats d'assurance emprunteur des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes, pour les prêts liés à l'achat d'officine, commercialise depuis 2002 des contrats d'assurance emprunteur couvrant les risques DC / PTIA et invalidité. Il réalise la

gestion des contrats et des cotisations pour le compte de GPM Assurances SA. Ces contrats sont assurés par GPM Assurances SA. Il est détenu à 100 % par le Groupe Pasteur Mutualité.

➤ **ADOHA**

Adoha, courtier spécialisé dans la protection des kinésithérapeutes a resouscrit en 2020 des contrats de prévoyance de Generali à GPM Assurances SA. Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité. Il réalise la gestion des contrats et des cotisations pour le compte de GPM Assurances SA. Il est détenu à 100% par Groupe Pasteur Mutualité.

➤ **Prévoyance forfaitaire**

Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.

➤ **GAV**

Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

➤ **CIR-SENOIS**

Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales qui couvre le risque d'invalidité.

Santé Individuelle et collective

➤ **ASSOR**

Contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 est géré par le délégataire de gestion Owlance et assuré par GPM Assurances SA.

➤ **Santé Hospi**

Contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers est commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion Cegedim et assuré par GPM Assurances SA.

C.1.1.1.3. *Panacea Assurances*

Les activités actuellement souscrites par Panacea sont présentées ci-après, toute nouvelle activité générant d'autres types de risques devant être présentée au Conseil de surveillance :

- la branche « incendie et éléments naturels » et branche « dommages aux biens » qui regroupe les multirisques professionnelles des cabinets des professions de santé et des officines pharmaceutiques ;
- la branche « responsabilité civile générale » qui regroupe deux types de garanties :
 - la garantie de responsabilité civile professionnelle des professionnels de santé pour laquelle un partenariat sous la forme d'une convention de coassurance a été initié avec Relyens au cours de l'année 2018 ;
 - la garantie multirisque professionnelle du cabinet des professions de santé et officines pharmaceutiques pour la responsabilité civile encourue suite à la réalisation des dommages liés aux événements garantis et « responsabilité civile exploitation » en option ;
- la branche « pertes pécuniaires diverses » qui regroupe deux types de garanties :
 - la garantie multirisques professionnelle du cabinet des professions de santé et officines pharmaceutiques ;
 - la garantie pour pertes pécuniaires diverses ;
- la branche « protection juridique » qui regroupe deux types de garanties :
 - la garantie de protection juridique à volet professionnel et privé des professions de santé, en inclusion dans le produit « Responsabilité civile professionnelle des

- professions de santé » et en option d'extension dans le produit « Multirisques professionnelles du cabinet des professions de santé » ;
- la garantie de protection juridique « vie privée », dans le cadre d'un contrat collectif couvrant les adhérents titulaires d'une garantie Santé-prévoyance auprès d'AGMF-Prévoyance (effet 01/01/2010, renouvelé depuis).
- la branche « remboursements de soins » prodigués aux animaux de compagnies chiens et chats créé au cours de l'année 2021.

En outre, Panacea était réassureur de Relyens pour des risques couverts d'octobre 2006 à fin 2008 et correspondant aux branches pratiquées par Panacea et au portefeuille constitué par GPM Courtage, filiale du Groupe. Les primes, prestations et provisions correspondant à ces risques sont prises en compte dans les résultats de Panacea au titre des acceptations.

L'activité se ventile suivant la répartition suivante :

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2022 (en K€)	Répartition en %	Primes acquises 2021 (en K€)	Variation des primes acquises entre 2022 et 2021 (en %)
Responsabilité civile professionnelle	5 %	6 280	5 %	6 544	-4 %
Incendie et dommages divers	1 %	1 010	1 %	939	8 %
Protection juridique	2 %	2 029	2 %	2 089	-3 %
Pertes pécuniaires	2 %	2 970	2 %	2 510	18 %
Total	10 %	126 640	10 %	120 821	5 %

Le profil de risque de Panacea, au passif, est donc concentré sur une branche (la responsabilité civile médicale) qui présente les caractéristiques suivantes :

- branche à déroulement long ;
- marché relativement restreint ;
- forte dispersion de la valeur des sinistres ;
- forte incertitude dans la liquidation d'un sinistre.

En outre, la société Panacea présente les caractéristiques suivantes :

- une société jeune (le début d'activité remonte à 2009) ;
- un portefeuille de taille relativement modeste.

L'activité évolue peu en 2022, la re-souscription d'adhésions Responsabilité Civile Professionnelle dans la coassurance avec Relyens à 25% en lieu et place d'adhésions à 100% dans Panacea se poursuivant.

Exercice comptable	Primes acquises (en K€)
2018	16 171
2019	12 247
2021	120 821
2022	126 640

Panacea accepte tout ou une partie des risques pour lesquels elle a reçu un agrément. A cet effet, elle peut porter le risque seule ou le partager par l'emploi de la coassurance ou de la réassurance.

Panacea accepte le recours à des apporteurs d'affaire dans la mesure où cela permet un accroissement du chiffre d'affaires et une diversification du portefeuille sous réserve de prendre toutes les mesures pour garantir la maîtrise du risque dans des conditions identiques à celles d'une souscription directe.

Dans la relation avec les apporteurs, des conventions d'apport sont établies avec les intermédiaires d'assurance précisant notamment les conditions de rémunération. Pour établir ces conditions contractuelles, il sera également fait référence à la Politique d'externalisation. Une déclinaison de la politique de souscription, adaptée à leur clientèle cible, est présentée aux apporteurs avec un caractère opposable permettant à Panacea de maîtriser son risque de souscription.

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le niveau de rentabilité attendu, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité du Groupe et doit intégrer le business plan et ses projections. Pour les produits dont une partie significative

est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie. Les tarifs sont révisés régulièrement avec un suivi de leur évolution.

C.1.1.2. Caractéristiques du profil de risque

C.1.1.2.1. *AGMF Prévoyance*

Les rentes vie

Les engagements d'assurance sur les rentes en « vie » sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque de changement de tables réglementaires.

La dépendance

Les engagements d'assurance sur la dépendance sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque de pertes techniques ;
- Risque réglementaire.

La santé et l'incapacité

Les engagements d'assurance sur la santé et l'incapacité sont de court terme et peuvent générer les risques suivants :

- Risque d'aléa moral ;
- Risque d'antisélection ;
- Risque réglementaire ;
- Risque systémique.

L'invalidité

Les engagements d'assurance sur l'invalidité sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque d'aléa moral ;
- Risque d'antisélection ;
- Risque réglementaire ;
- Risque de pointe ;
- Risque systémique.

Les garanties « emprunteurs »

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;

- Risque d'aléa moral ;
- Baisse du taux de prêt ;
- Rachat du produit anticipé ;
- Risque systémique.

C.1.1.2.2. GPM Assurances

Les engagements d'assurance sur la branche vie sont à déroulement long et présentent une sensibilité importante du résultat à l'environnement financier. Ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de rachat ;
- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque opérationnel sur l'épargne ;
- Risque technique relativement faible.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;
- Risque d'aléa moral.

C.1.1.2.3. Panacea Assurances

La responsabilité civile

Compte tenu des caractéristiques susmentionnées des engagements d'assurance sur la branche responsabilité civile, ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de sous-tarification ;
- Risque de sous-provisionnement ;
- Risque de catastrophes ;
- Risque sériel ;
- Risque d'inflation.

En outre, la taille et la date de création de Panacea amplifient ces risques.

S'ajoute à ces risques, le risque de taille critique afin d'être en mesure de mettre en place des actions de prévention ou afin de mutualiser les coûts fixes de gestion et de réassurance.

La protection juridique

A ce jour, on n'observe pas de risque important de fréquence et de coût moyen.

En effet, il s'agit d'une branche de risques dits « courts » avec un montant maximal indemnisé prévu dans les contrats d'assurance.

La multirisque professionnelle

La multirisque professionnelle est une activité de court terme. Les risques sont limités principalement au risque de catastrophe naturelle.

S'ajoute à ce risque, le risque de taille critique afin d'être en mesure de mutualiser les coûts fixes de gestion et de réassurance.

Le remboursement des frais de santé prodigués aux animaux de compagnie chiens et chats

Cette garantie est une activité de court terme. Les risques ne concernent pas les activités d'élevage professionnel.

C.1.1.3. Prise en compte de la réassurance

C.1.1.3.1. AGMF Prévoyance

La réassurance fait partie intégrante du processus de tarification et de conception des produits. Le coût de la réassurance doit être pris en compte dans le calcul de la prime commerciale.

Le seuil d'acceptation du risque maximal net de réassurance a été fixé à 2 000 k€ par AGMF Prévoyance.

C.1.1.3.2. GPM Assurances

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance.

Le seuil d'acceptation du risque maximal net de réassurance est fixé à 2 000 k€ par GPM Assurances SA.

Les critères utilisés par la Société pour le choix des réassureurs susceptibles d'intervenir dans la part essentielle d'un programme sont les suivants :

- solvabilité attestée par une notation supérieure ou égale à A (Standard & Poor's), A2 (Moody's) ou A- (AM Best) à la date de négociation du traité ou de son renouvellement ;
- activité historique du réassureur concernant les risques cédés sur le marché français et la part significative d'activité sur la branche concernée ;
- capacité du réassureur en matière d'assistance technique ;
- organisation administrative du réassureur garantissant une réactivité et un service de proximité.

Le programme de réassurance de GPM Assurances SA repose sur le partage du risque avec les réassureurs. Il a été opté pour une couverture en excédent de plein, en Quote-Part, en excédent de sinistre ainsi qu'une couverture du risque catastrophe.

C.1.1.3.3. Panacea Assurances

Afin de limiter la prise de risque, un programme de réassurance a été mis en place. Les réassureurs apportent également un soutien technique au niveau de la tarification et du provisionnement.

Les critères utilisés par la Société pour le choix des réassureurs susceptibles d'intervenir dans la part essentielle d'un programme sont les suivants :

- notation existante et de niveau acceptable ;
- expérience certaine de ces risques ;
- apport d'un niveau de valeur ajoutée dans la technicité de ces types de risques.

La mise en place du programme de réassurance et le choix des réassureurs se sont opérés moyennant un mandat confié à un cabinet de courtage de réassurance avec lequel le Groupe était déjà en relation (AON-Ré France).

Le programme de réassurance de Panacea repose sur le partage du risque avec les réassureurs. Il a été opté pour une couverture en quote-part combinée à une réassurance non proportionnelle traditionnelle en écrétant les sinistres les plus élevés.

C.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via les SCR des risques vie, santé non-SLT et santé SLT, dont les modules sont présentés ci-après.

Module de souscription vie En k€	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Risque de mortalité	5 329	652	0	5 969
Risque de longévité	210	8 593	0	9 543
Risque d'invalidité – morbidité	0	0	0	0
Risque de cessation en vie	4 473	8 968	0	13 673
Risque de révision	34	0	0	40
Risque de dépenses en vie	1 161	4 748	0	5 968
Risque de catastrophe en vie	5 402	421	0	5 823
Effet de diversification	-5 794	-6 629	0	-16 060
Risque de souscription Vie	10 814	16 754	0	24 956

Module de souscription santé non-SLT En k€	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Risque de primes et de réserve	41 489	38	0	42 226
Risque de rachat en santé non-SLT	5 208	0	0	5 119
Effet de diversification	-4 882	0	0	-4 810
Risque de souscription Santé non-SLT	41 814	38	0	42 535

Module de souscription santé SLT En k€	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Risque de mortalité	0	0	-	0
Risque de longévité	14 778	326	-	15 103
Risque d'invalidité – morbidité	22 190	0	0	22 190
Risque de dépenses en santé	6 691	75	-	6 766
Risque de révision	3 775	120	0	3 895
Risque de cessation en santé SLT	11 223	0	-	11 223
Effet de diversification	-22 535	-112	0	-22 776
Risque de souscription Santé SLT	36 123	408	-	36 402

Module de catastrophe santé En k€	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Risque de catastrophe santé	9 889	-	-	9 889

Module de souscription non-vie En k€	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Risque de primes et de réserve	-	-	7 959	7 959
Risque de cessation en non-vie	0	0	0	0
Risque de catastrophe	-	-	229	229
Effet de diversification	0	0	-169	-169
Risque de souscription non-vie	-	-	8 019	8 019

C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance couvre l'ensemble des risques pris, le niveau de rentabilité attendu, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité du Groupe et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs sont révisés annuellement en fonction de la sinistralité observée avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance présenté précédemment fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

C.1.3.1. Prise en compte de la réassurance

C.1.3.1.1. *AGMF Prévoyance*

AGMF Prévoyance dispose d'un programme de réassurance lui permettant de maîtriser ses risques et dont le mécanisme d'atténuation est décrit dans la section C.3. Il s'agit selon les traités de CNP Assurances, Gen Re, Scor Re et Hannover Re.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Quel que soit le montant d'un sinistre sur une tête assurée, AGMF Prévoyance conserve pour sa part de prestations 2 000 k€ au maximum. Quelques sinistres de montants supérieurs à 2000 k€ ont été pris en compte par les réassureurs ces dernières années.

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

C.1.3.1.2. *GPM Assurances*

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance ; la nature et le niveau de protection visés diffèrent pour la prévoyance individuelle et la prévoyance collective.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Quel que soit le montant d'un sinistre sur une tête assurée, GPM Assurances SA conserve pour sa part de prestations 2000 k€ au maximum. Quelques sinistres de montants supérieurs à 2000 k€ ont été pris en compte par les réassureurs ces dernières années.

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

C.1.3.1.3. *Panacea Assurances*

Afin de limiter la prise de risque, un programme de réassurance a été mis en place. Les réassureurs apportent également un soutien technique au niveau de la tarification et du provisionnement.

Les critères utilisés par la Société pour le choix des réassureurs susceptibles d'intervenir dans la part essentielle d'un programme sont les suivants :

- notation existante et de niveau acceptable ;
- expérience certaine de ces risques ;
- apport d'un niveau de valeur ajoutée dans la technicité de ces types de risques.

La mise en place du programme de réassurance et le choix des réassureurs se sont opérés moyennant un mandat confié à un cabinet de courtage de réassurance avec lequel le Groupe était déjà en relation (AON-Ré France).

Le programme de réassurance de Panacea repose sur le partage du risque avec les réassureurs. Il a été opté pour une couverture en quote-part combinée à une réassurance non proportionnelle traditionnelle en écrétant les sinistres les plus élevés.

C.1.3.1.4. *Sûretés*

Le Groupe détient une sûreté matérialisée par le nantissement de titres en adéquation avec les provisions techniques cédées conformément aux traités de réassurance présentés ci-avant.

Afin de réduire son exposition au risque défaut sur les réassureurs du Groupe, les provisions techniques cédées sont couvertes par des sûretés consenties par les réassureurs au travers de nantissement dont les modalités sont fixées dans les traités de réassurance et pour lesquelles des réajustements sont réalisés en fonction des besoins du Groupe.

C.1.3.2. *Suivi et pilotage*

C.1.3.2.1. *AGMF Prévoyance*

L'entité AGMF Prévoyance du Groupe pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers des indicateurs suivis ou encore de son programme de réassurance.

Un suivi annuel ou infra-annuel autant que de besoin est effectué régulièrement sur l'ensemble des garanties présentées à la vente. Ce suivi donne lieu, sur décisions des instances ad hoc, aux révisions tarifaires aux dates d'effet de renouvellement annuel des adhésions.

L'ensemble des règles de souscription, telles que les limites d'âge mini / maxi d'adhésion ou de garanties en vigueur, ainsi celles d'acceptation médicales participent à la maîtrise des risques.

C.1.3.2.2. *GPM Assurances*

Les risques épargne / retraite n'étant pas réassurés, ce sont les règles limitatives de souscription / versements mises en place permettent de réduire les risques associés à ce périmètre.

Sur les autres produits, le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie ;
- le ratio sinistre à prime par garantie ;
- le résultat technique par garantie ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille GPM Assurances et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

C.1.3.2.3. *Panacea Assurances*

Le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie ;
- le ratio de sinistres à primes par garantie ;

- le résultat technique par garantie ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille Panacea et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'hypothèse de ce scénario de stress technique réside dans une baisse du chiffre d'affaires de 20% à partir de 2023 au niveau des structures Panacea et AGMF Prévoyance.

Les autres hypothèses restent inchangées (en particulier le taux de sinistralité à l'ultime, le taux de primes cédées en réassurance, la composition du portefeuille).

La perte du chiffre d'affaires de 20% sur la non-vie à partir de 2023 entraînera une légère amélioration du ratio de couverture du SCR (hausse de 2 points en fin de période de projection).

Cet avantage disparaîtra dans le temps du fait de l'évolution à la baisse des fonds propres économiques par rapport au scénario central.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

La politique des placements du Groupe s'inscrit dans une gestion de long terme selon une volonté de stabilité de ses placements et de sa rentabilité financière, et compte tenu de la structure de son passif et de la part importante de ses fonds propres.

Le Groupe n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

La mise en œuvre de la politique d'allocation d'actifs ainsi que son suivi sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE.

Le Groupe s'assure d'un niveau de sécurité de ses investissements en définissant des limites d'investissement pour chaque classe d'actifs d'une part et de concentration des émetteurs d'autre part.

Ainsi, pour l'année 2022, le socle des actifs financiers est principalement obligataire.

Le Groupe diversifie ses actifs principalement sur des notations « investment grade » (notation supérieure à BBB).

Le Groupe est donc fortement exposé au risque de marché. La liste complète des actifs est annexée au présent rapport. Le Groupe n'a pas conclu d'opération de prêt ou d'emprunt de titres. La décomposition des placements se présente comme suit :

Allocations stratégiques (en k€)	Avant transparisation		Après transparisation	
	Valeur de marché	Répartition en %	Valeur de marché	Répartition en %
Obligations	832 165	54%	1 003 455	65%
Souveraines	351 159	23%	360 344	23%
Entreprises	481 006	31%	554 698	36%
Convertibles		0%	88 413	6%
Actions	119 686	8%	220 824	14%
Action Listée	102 443	7%	193 979	13%
Participation stratégique	8 994	1%	8 994	1%
Action non listée	8 249	1%	17 851	1%
Fonds transparisés 1er niveau	367 379	24%	65 315	4%
Fonds non cotés*	51 111	3%	47 174	3%
Fonds Immobiliers**	25 386	2%	6 986	0%
OPCVM Alternatifs*	11 154	1%	11 154	1%
OPCVM Actions	95 143	6%		0%
OPCVM Convertibles	101 540	7%		0%
OPCVM Obligataires	32 130	2%		0%
OPCVM Monétaires**	50 915	3%		0%
Autres Immobiliers	183 863	12%	200 551	13%
Cash courants	39 954	3%	52 883	3%
Total actif	1 543 047	100%	1 543 027	100%

Il est à noter que :

- la classe action « avant transparisation » comprend les mandats ;
- le total actif comprend le cash courant ;
- AGMF Prévoyance n'a pas conclu d'opération de prêt/emprunt de titres ;
- tous les fonds ont été transparisés au niveau 1 ;
- les fonds au niveau 2 ont été classés et choqués en Action type 2 sauf le monétaire ;
- les fonds Alternatifs et non cotés sont classés en Action type 2.

C.2.2. Evaluation du risque

L'évaluation des risques de marché est réalisée via le SCR net de marché et ses sous-modules : taux, actions, immobilier, spread, change et concentration.

Module de risque de marché (en k€)	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Sous-module de risque actions	74 229	25 624	1 705	54 215
Sous-module de risque de spread	16 320	11 097	2 447	27 809
Sous-module de risque de change	9 464	1 725	527	18 168
Sous-module de risque de taux	4 556	4 764	2 640	6 040
Sous-module de risque de concentration	5 455	147	17	0
Sous-module de risque immobilier	49 819	1 454	443	43 599
Somme des boîtes de risque	159 843	44 811	7 779	149 831
Effet de diversification	-28 461	-5 760	-2 610	-30 686
Risque de marché net de diversification	131 382	39 051	5 169	119 145

Le SCR de marché du Groupe est plus faible que la somme des 3 sociétés, ceci s'explique principalement par le retraitement des participations stratégiques et immobilières.

Le SCR de GPMA est calculé avec VA et le groupe sans VA, ceci explique les variations du SCR taux et spread.

Les concentrations du risque de marché ont également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA en intégrant les expositions aux titres souverains.

C.2.3. Principe de la personne prudente

Le Groupe investit tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » avec comme objectif une parfaite connaissance des actifs comme indiqué ci-après.

Pour l'ensemble de son portefeuille d'actifs, le Groupe n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'il peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité conformément à l'article 45 de la directive 2009/138/CE, paragraphe 1, deuxième alinéa, point a).

Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. En outre, la localisation de ces actifs est telle qu'elle garantit leur disponibilité.

Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires, compte tenu de tout objectif publié.

En cas de conflit d'intérêts, le Groupe, ou les entités qui gèrent le portefeuille d'actifs, veillent à ce que l'investissement soit réalisé au mieux des intérêts des preneurs et des bénéficiaires.

L'utilisation d'instruments dérivés nous est possible dans la mesure où ils contribuent à réduire les risques ou favorisent une gestion efficace du portefeuille.

Les investissements et les actifs qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier réglementé sont maintenus à des niveaux prudents.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive vis-à-vis d'un actif, d'un émetteur ou d'un groupe d'entreprises donnés ou d'une zone géographique donnée et à éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille.

Les investissements dans des actifs émis par un même émetteur ou par des émetteurs appartenant à un même groupe ne nous expose pas à une concentration excessive de risques.

C.2.4. Plan de maîtrise et de suivi

La gestion du risque de marché (risque de taux, risque action, risque immobilier, risque de change, concentrations du risque de marché) est réalisée pour chaque entité assurantielle solo (AGMF Prévoyance, GPM Assurances et Panacea Assurances) avec une vision Groupe consolidée ; elle est détaillée dans les rapports SFCR de chaque entité.

Les liens entre les risques et les indicateurs de suivi opérationnels sont établis à partir des tolérances aux risques fixées par le Conseil d'Administration pour AGMF Prévoyance et les Conseils de surveillance pour GPM Assurances et Panacea Assurances dans les politiques de gestion des risques.

Afin de s'assurer que les risques ne dépassent pas la tolérance imposée par le Conseil d'Administration et les Conseils de surveillance, une limite en lien avec la tolérance est fixée pour chaque indicateur opérationnel.

C.2.4.1. Risque de taux

Après transposition, le portefeuille obligataire représente 65% (poids dans le portefeuille total) et est composé à 36% d'obligations souveraines, de 55% d'obligations d'entreprises au 31/12/2022 et 9% en obligations convertibles.

L'allocation cible sur les produits obligataires est définie pour chaque entité solo.

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition en valeur de marché aux produits de taux et la duration.

Les obligations sont confiées à des mandataires qui établissent un reporting mensuel au 3 sociétés, et fournissent un support mensuel plus détaillé qui est intégré dans les outils de suivi et permet de centraliser toutes les données financières.

C.2.4.2. Risque actions

Après transposition le portefeuille est composé de 24% d'actions et convertibles (poids dans le portefeuille total) pour un montant total de 367 620 k€ au 31/12/2022.

Au sein de cette allocation, la composition est sous la forme suivante :

- la part des actions type 1 représente 78% sous forme de mandats, participations stratégiques et OPCVM Actions et convertibles ;
- la part des actions classées en type 2 représente 22% sous forme de fonds non cotés, OPCVM alternatifs et produits issus de la transposition.

Les limites sont définies dans l'allocation stratégique 2022 de chaque société solo.

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux actions de type 2 et type 1 (classification Solvabilité II) en valeur de marché.

Un suivi spécifique aux OPC classé par catégorie est également diffusé au comité d'investissement.

C.2.4.3. Risque immobilier

Les actifs immobiliers sont composés de biens immobiliers sous forme de SCI et d'OPCI/SCPI, ce qui permet une capacité de diversification plus large.

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux placements en immobilier en valeur de marché.

C.2.4.4. Risque de change

Le portefeuille comporte du risque de change au sein de ses lignes OPCVM.

Toutes les lignes sont libellées en euros.

L'indicateur opérationnel concerne l'exposition aux devises étrangères en valeur de marché.

Les lignes sont contrôlées au travers des travaux de transposition.

C.2.4.5. Risque de Crédit

L'évaluation du risque de crédit est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché dont la valorisation est de 27 809 k€ à fin 2022.

Le risque de spread a également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA en intégrant les expositions aux titres souverains.

C.2.4.6. Risque de Concentration

Le risque de concentration vise à quantifier le besoin en capital correspondant à un manque de diversification ou à une surexposition du risque de défaut d'un même émetteur.

Il concerne les titres relevant des sous modules action, crédit, monétaire et immobilier.

Le risque de concentration est nul au 31/12/2022.

C.2.4.7. Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Des limites maximales par émetteur sont définies dans les mandats.

La souscription des OPCVM est réalisée de façon à diversifier les différents secteurs (limite fixée par OPCVM à 5%).

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

Concernant les OPCVM, la limite par ligne ne peut pas faire l'objet d'un suivi régulier. Elle est contrôlée une fois par an avec les travaux de transparence.

C.2.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de réaliser 3 tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs.

Le premier scénario choisi concerne une chute du marché des actions L'hypothèse centrale de ce scénario réside dans **une baisse par rapport au scénario central de 10 % des titres actions en 2023 puis une réplique à la baisse de 15% en 2024**, les autres hypothèses restantes inchangées notamment les dividendes).

La baisse de la valeur des actions entraînerait :

- une diminution de leur volume et par conséquent une diminution de l'exigence de marge (MCR et SCR) à la suite de la baisse du risque de marché et de la moindre capacité d'absorption de pertes des provisions techniques ;
- une baisse des fonds propres économiques.

A noter que le compte de résultat reste inchangé en raison de la non-prise en compte de la baisse des produits financiers dans le modèle prospectif, la finalité de ce stress-test étant de mesurer l'impact sur la couverture de marge d'une chute des actions.

L'impact sur le taux de couverture du SCR représenterait une perte de 17 points en fin de période de projection.

Le second scénario choisi concerne la sensibilité du scénario central face à un choc de spread.

Le SCR spread correspond au besoin en capital à la suite de l'évolution entre le taux actuariel d'un produit de taux et le taux sans risque sur un même maturité.

L'hypothèse centrale de ce scénario réside dans une augmentation du spread du marché obligations (+100 bps) sur l'exercice 2022, les autres exercices restant inchangés.

L'impact sur le taux de couverture du SCR représenterait une perte de 31 points en fin de période de projection liée principalement à la diminution de valeurs des actifs obligataires.

Un troisième scénario correspond à un cas de résistance et intègre un choc sur les actions qui réside en une baisse par rapport au scénario central de 10 % des titres actions en 2023 puis une réplique à la baisse de 15% en 2024 et un choc supplémentaire sur les obligations qui réside en une augmentation supplémentaire du spread du marché obligations (+50 bps) sur l'exercice 2022. Les autres hypothèses restent identiques (en particulier le prévisionnel d'activité, le taux de sinistralité à l'ultime, le taux de primes cédées en réassurance, la composition du portefeuille).

La combinaison d'un double choc permet de montrer la résistance du ratio de couverture du SCR de Groupe à une évolution importante des marchés financiers. En effet, sous ces hypothèses, le SCR perdrait 20 points en fin de période de projection par rapport au scénario central.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit.

L'évaluation du risque de crédit relatif aux placements financiers est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché.

L'exposition au risque de contrepartie d'AGMF Prévoyance est de deux types :

- l'exposition de type 1 dite « notée » : elle est liée aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque (compte courant et actif transparisé) ;
- l'exposition de type 2 dites « non notée » : elle est liée essentiellement aux créances. On distingue les créances de plus de trois mois et les créances de moins de trois mois.

C.3.2. Evaluation du risque

Le risque de contrepartie s'évalue par l'agrégation des types 1 et 2 :

Le « type 1 » intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque prend en compte dans son calcul du risque les éléments suivants :

- o les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
- o les *Best estimate* cédés ;
- o l'effet d'atténuation du risque (*RM effect*) ;
- o les montants de dépôts espèces et en nantisements (collatéraux) ;
- o les avoirs en banque (compte courant et monétaire issu de la transparisation) ventilés par contrepartie bancaire.

Le « type 2 » prend en compte dans son calcul du risque le montant des créances en distinguant les créances de plus et celles de moins de 3 mois. Il intègre les éléments suivants :

- o les créances nées d'opérations diverses ;
- o les créances d'impôts et taxes.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des expositions et la répartition du SCR de contrepartie par typologie de contrepartie au 31 décembre 2022 :

Risque de contrepartie		Exposition (en k€)	Répartition (en %)
Type 1	Banques	39 954	29%
	Réassureurs	64 439	47%
Type 2	Créances	33 771	24%
Total		138 164	100%

(*) avant prise en compte des nantissements

L'évaluation du risque de contrepartie du Groupe et des entités solos est présentée ci-dessous :

Sous modules (en k€)	AGMF	GPMA	PANACEA	Groupe
Type 1	1 021	2 434	123	2 024
Type 2	34 178	0	401	11 089
Effet de diversification	-249	0	-24	-435
Risque de défaut	34 951	2 434	500	12 678

Le risque de type 2 représente 87% du SCR de contrepartie (poids pris hors effet de diversification).

C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le Groupe définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs. Le plan de réassurance privilégie dans la mesure du possible les partenaires à la fois notés de manière satisfaisante et historiques de Groupe Pasteur Mutualité.

Les réassureurs sont sélectionnés selon leur maîtrise technique du risque, leur notation financière (A-minimum), leur part de marché sur le marché français, leur capacité en matière d'assistance technique et leur organisation administrative (cela garantissant une réactivité et un service de proximité).

Le risque de défaut des réassureurs est limité également à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le SCR de contrepartie est calculé en fonction du SCR de chaque structure d'assurance, soit les 2 filiales Panacea et GPM Assurances ainsi que de la maison mère, AGMF Prévoyance.

Dans le cadre du scénario central, le SCR de contrepartie évolue de la façon suivante :

SCR Contrepartie (en k€)	2021	2022	2023	2024	2025
SCR Contrepartie type 1	3 778	4 176	4 174	4 167	4 181
SCR Contrepartie type 2	11 252	11 252	11 252	11 252	11 252
SCR Contrepartie	14 305	14 646	14 645	14 639	14 650

Les expositions dites « de type 1 » sont liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque.

Les expositions dites « de type 2 » sont liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le risque de contrepartie n'est pas considéré comme un risque majeur et n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2022.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

Le risque de liquidité concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement.

Ce risque est élevé si les conditions de marché se dégradent.

C.4.2. Evaluation du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la structure. Ce risque est contenu puisque le groupe possède la capacité à céder d'autres actifs au regard du niveau des fonds propres détenus.

Le risque de liquidité est suivi au travers :

- des différentes natures d'asymétrie entre actifs et passifs, les flux et la duration ;
- du risque de taux notamment avec un stress-test à la hausse ;
- des travaux sur la liquidité des placements.

C.4.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le Groupe peut investir dans des actifs non cotés et donc illiquides dans une proportion contenue.

Les titres (excepté l'immobilier et le non-côté) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPCVM sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne à hebdomadaire. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

Le mandataire effectue des stress-tests sur l'ensemble des titres du portefeuille géré.

C.4.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Dans une période avec une forte évolution des taux, nous réalisons un stress-test spécifique car cette évolution des taux a un impact sur l'actif et le passif du Groupe.

Le scénario redouté taux prévoit une augmentation de ce taux de 100bp en 2023 par rapport au scénario central, soit un taux à 3%. Les autres hypothèses restent identiques (en particulier le prévisionnel d'activité, le taux de sinistralité à l'ultime, le taux de primes cédées en réassurance, la composition du portefeuille) à l'exception de GPM Assurances.

En effet sur GPM Assurances, nous avons pris l'hypothèse que la différence entre le taux servi aux adhérents et un taux à 3% pourrait déclencher des rachats conjoncturels supplémentaires.

Par rapport au scénario central, le choc redouté à 3% en 2023 génère une diminution le SCR et une quasi-stabilité des fonds propres économiques à l'horizon 2025. Ces deux aspects permettent d'améliorer le ratio de couverture du SCR de 17 points en 2025.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

Les risques opérationnels peuvent être de plusieurs natures. Une nomenclature des différentes catégories de risques opérationnels est définie au sein de l'organisation.

Les risques opérationnels sont régulièrement identifiés et évalués. Les données, tant concernant la cartographie des processus que de la cartographie des risques opérationnels, sont recensées dans l'application dédiée e-Front :

- identification des risques opérationnels ;
- évaluation des impacts (financier, de réputation et de conformité) et occurrences ;
- décisions de traitement des risques et description des dispositifs de maîtrise des risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire le cas échéant la criticité du risque ;
- suivi des DMR, des taux d'avancement des plans d'action, avec évaluation de la criticité après mise œuvre du DMR ;
- identification des procédures et contrôles mis en œuvre.

C.5.2. Evaluation du risque

Un référentiel unique d'évaluation de la criticité du risque a été mis en place : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- soit par une approche par nombre d'occurrences ;
- soit par la probabilité d'être exposé à un risque sur une période donnée.

Fréquence d'exposition dans le temps	Probabilité d'occurrence
1 - Une fois tous les 10 ans ou moins	1 - < ou = 0,1%
2 - Une fois tous les 5 ans	2 - < ou = 0,5%
3 - Annuel	3 - < ou = 1%
4 - Semestriel	4 - < ou = 5%
5 - Trimestriel	5 - < ou = 10%
6 - Mensuel	6 - < ou = 25%
7 - Hebdomadaire ou plus	7 - > 25%

La gravité de la situation à risque est mesurée en évaluant 3 types d'impacts :

Impact Financier	Impact de Réputation	Impact de Conformité
1 - Nul ou quasi nul	1 - Aucun ou visible uniquement en interne	1 - Inexistant
2 - Moins de 10k€	2 - Dégradation de l'image auprès de peu de clients/fournisseurs	2 - Faible
3 - >= 10k€ et < 50k€	3 - Mention dans la presse locale ou visible par les syndicats professionnels	3 - Moyen : non-conformité mineure, marge d'amélioration possible
4 - >= 50k€ et < 250k€	4 - Mention dans la presse spécialisée	4 - Fort : non-conformité à la réglementation, points d'amélioration significatifs, ou remarque de l'ACPR
5 - >= 250k€ et < 500k€.	5 - Mention dans la presse / média national / réseaux sociaux	5 - Critique : risque de sanction légale / fiscale / administrative. Non-respect d'un critère d'agrément
6 - >= 500k€ et < 1 M€.		
7 - >= 1M€		

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels. Les contrôles de second niveau ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque opérationnel de la formule standard dont la valorisation est de 7 424 k€ à fin 2022.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incident est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel du Groupe et le suivi de cet indicateur.

C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'appétence au risque est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous différentes dimensions. La métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA et pilotée par la fonction gestion des risques qui propose le cadre d'appétence aux risques au Dirigeant opérationnel et au Conseil d'administration.

Le niveau d'appétence aux risques opérationnels étant fixé, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques qui fixent les limites de tolérance aux risques opérationnels.

L'appétence au risque du Groupe est déterminée en référence au taux de couverture du SCR en fonction des fonds propres et répond à un double objectif :

- veiller à ce que cette appétence aux risques accompagne l'ambition et ne soit pas un frein excessif dans la stratégie ;
- trouver une fixation du seuil minimum qui ne nécessite pas une actualisation annuelle de la méthode.

Pour déterminer ce seuil minimum, la détermination de l'appétence se base sur le dernier ratio projeté dans le cadre de l'ORSA afin d'intégrer l'ensemble les éléments les plus récents.

Pour les niveaux de criticité situés hors des zones de tolérance, il est contrôlé la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques (DMR) justement documentés (procédures, contrôles, etc.) avec une nouvelle évaluation du risque post réalisation du DMR.

L'ensemble des résultats est à disposition du Dirigeant opérationnel, des fonctions clés et de l'ensemble des Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front. Ces résultats sont également suivis par le Comité d'audit et des risques et communiqués à la fonction Gestion des risques.

C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Sur la période, le SCR du risque opérationnel évolue en fonction de l'évolution du SCR opérationnel des trois entités solos.

Scénario central (en k€)	2021	2022	2023	2024	2025
SCR opérationnel	8 294	8 105	7 933	7 888	7 865

Le risque opérationnel n'est pas considéré comme un risque majeur et n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2022.

C.6. Autres risques importants

Les risques considérés comme importants ont été mentionnés dans les paragraphes précédents.

C.7. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les bilans 2021 et 2022 de GPM, sous les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II, sont présentés ci-après en grandes masses.

A noter que les provisions techniques SII sont présentées par risque Vie / Non Vie / UC sans distinction entre santé et hors santé.

En k€	Solvabilité II Inventaire 2022	Solvabilité II Inventaire 2021	Solvabilité I Inventaire 2022	Solvabilité I Inventaire 2021
Actifs				
Placements	1 411 970	1 634 215	1 450 749	1 469 146
<i>Actions</i>	110 692	122 289	51 705	53 070
<i>Obligations</i>	832 165	1 013 141	941 197	947 533
<i>Fonds de placements</i>	367 379	433 680	358 940	365 004
<i>Immobilier</i>	92 740	47 914	85 735	89 928
<i>Autres</i>	8 994	17 190	13 172	13 611
Placements en UC	83 884	88 490	83 884	88 490
Immobilier (fonds propres)	91 123	55 221	77 673	79 584
Part des réassureurs dans les PT	64 439	72 424	102 687	101 603
Trésorerie	39 954	57 311	43 929	64 148
Impôts différés actifs	-	-	-	-
Autres actifs	49 285	53 554	63 246	69 667
Total	1 740 655	1 961 215	1 822 167	1 872 638
Passif				
Provisions techniques non-vie	39 616	54 476	326 888	329 265
<i>Meilleure estimation</i>	35 590	48 868	-	-
<i>Marge pour risques</i>	4 027	5 608	-	-
Provisions techniques santé non SLT	96 470	91 603	-	-
<i>Meilleure estimation</i>	75 751	70 225	-	-
<i>Marge pour risques</i>	20 720	21 378	-	-
Provisions techniques Vie	767 794	950 742	797 103	839 423
<i>Meilleure estimation</i>	753 977	932 642	-	-
<i>Marge pour risques</i>	13 817	18 101	-	-
Provisions techniques Santé SLT	139 217	180 207	-	-
<i>Meilleure estimation</i>	121 328	155 413	-	-
<i>Marge pour risques</i>	17 890	24 795	-	-
Provisions techniques UC	80 817	84 658	83 904	88 855
<i>Meilleure estimation</i>	80 120	83 622	-	-
<i>Marge pour risques</i>	697	1 035	-	-
Impôts différés passifs	13 838	10 029	-	-
Autres passifs	132 984	87 537	133 756	146 688
Total	1 270 736	1 459 252	1 341 651	1 404 231
Actif net (fonds propres)	469 919	501 963	480 516	468 406

D.1. Actifs

D.1.1. Placements financiers

L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable correspond à la plus-value latente.

Les titres obligataires sont évalués en SII à la valeur de marché coupons courus inclus sur des marchés réglementés et liquides avec des valorisations quotidiennes.

Les titres sont évalués dans les comptes sociaux en valeur nette comptable.

L'écart entre le bilan SII et les comptes sociaux correspond à la plus ou moins-value latente.

D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres obligataires, actions et OPCVM étant cotés sur des marchés réglementés, le Groupe ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

Les fonds non cotés, la valorisation est calculée sur la base du 30/09/AAAA communiquée dans les reporting avec +/- les flux reçus ou payés.

D.1.3. Impôts différés

Montant des impôts différés passifs est : 13 838 k€

Le bilan 2022 inclut des impôts différés pour un montant de 13 838 k€ contre 10 029 k€ à fin 2022.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Inventaire des provisions techniques

Les provisions techniques calculées selon les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II sont présentées ci-après à l'inventaire 2022.

31/12/2022 (en €)	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Non-Vie	39 616	35 590	12 839	4 027
Santé similaire à la non-vie	96 470	75 751	17 229	20 720
Total non-vie	136 087	111 340	30 068	24 747
Vie	767 794	753 977	4 722	13 817
Santé similaire à la vie	139 217	121 328	29 650	17 890
Total vie	907 011	875 305	34 372	31 706
Unités de compte	80 817	80 120	0	697
Total	1 123 915	1 066 765	64 439	57 150

Pour rappel, l'état 2021 des provisions techniques du Groupe étant le suivant.

31/12/2021 (en €)	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Non-Vie	54 476	48 868	17 228	5 608
Santé similaire à la non-vie	91 603	70 225	8 385	21 378
Total non-vie	146 079	119 093	25 614	26 985
Vie	950 742	932 642	3 979	18 101
Santé similaire à la vie	180 207	155 413	42 831	24 795
Total vie	1 130 950	1 088 055	46 810	42 895
Unités de compte	84 658	83 622	-	1 035
Total	1 361 686	1 290 770	72 424	70 916

Le détail des provisions par entité et au niveau Groupe au 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

31/12/2022 (en k€)	PT S1 brut de réassurance			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
Non-Vie	-	199	47 644	326 888
Santé similaire à la non-vie	93 105	2 017	-	-
Total non-vie	93 105	2 216	47 644	326 888
Vie	42 901	754 285	-	797 103
Santé similaire à la vie	179 254	4 587	-	-
Total vie	222 155	758 871	0	797 103
Unités de compte	-	83 904	-	83 904
Total	315 261	844 991	47 644	1 207 895

31/12/2022 (en k€)	PT S2 brut de réassurance			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
Non-Vie	0	0	38 366	39 616
Santé similaire à la non-vie	97 469	1 410	0	96 470
Total non-vie	97 469	1 410	38 366	136 087
Vie	62 492	719 300	0	767 794
Santé similaire à la vie	138 156	3 316	0	139 217
Total vie	200 649	722 616	0	907 011
Unités de compte	0	81 578	0	80 817
Total	298 117	805 604	38 366	1 123 915

31/12/2022 (en k€)	Best estimate (BE)			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
Non-Vie	-	0	35 590	35 590
Santé similaire à la non-vie	74 362	1 385	-	75 751
Total non-vie	74 362	1 385	35 590	111 340
Vie	44 307	705 770	-	753 977
Santé similaire à la vie	118 026	3 256	-	121 328
Total vie	162 333	709 026	0	875 305
Unités de compte	-	80 106	-	80 120
Total	236 696	790 517	35 590	1 066 765

31/12/2022 (en k€)	BE cédé			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
Non-Vie	-	0	12 839	12 839
Santé similaire à la non-vie	17 168	61	-	17 229
Total non-vie	17 168	61	12 839	30 068
Vie	4 463	258	-	4 722
Santé similaire à la vie	28 432	1 204	-	29 650
Total vie	32 895	1 462	0	34 372
Unités de compte	-	0	-	0
Total	50 063	1 523	12 839	64 439

31/12/N (en k€)	Marge pour risque			
	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe
Non-Vie	-	0	2 777	4 027
Santé similaire à la non-vie	23 106	25	-	20 720
Total non-vie	23 106	25	2 777	24 747
Vie	18 185	13 530	-	13 817
Santé similaire à la vie	20 130	60	-	17 890
Total vie	38 315	13 590	0	31 706
Unités de compte	-	1 472	-	697
Total	61 421	15 087	2 777	57 150

Les provisions sont calculées dans en Solvabilité II suivant des méthodes qui sont rappelées ci-dessous.

Aucune provision S1 n'est conservée sauf pour la garantie « chien et chat » de GPM Assurances Panacea mais l'impact serait marginal.

D.2.2. Définition de la frontière des contrats

D.2.2.1. AGMF Prévoyance

D.2.2.1.1. Les contrats santé, incapacité/invalidité et décès

Une analyse juridico-technique sur la notion de frontière des contrats et d'engagements de l'assureur, a conclu que les contrats santé, incapacité/invalidité et décès portés par AGMF Prévoyance étaient annuels et les Best estimate calculés comme tels dans le cadre de Solvabilité II.

Les engagements d'AGMF Prévoyance au titre des contrats collectifs « frais de santé », « prévoyance » et « décès » sont annuels, compte tenu de la faculté d'AGMF Prévoyance de résilier annuellement le contrat, de la possibilité pour le Conseil d'administration d'AGMF Prévoyance d'augmenter les cotisations de façon annuelle et de la résiliation de plein droit qui s'en suit en cas de refus par le Groupement souscripteur de ladite augmentation de cotisation.

Les provisions techniques sont donc calculées sur la base d'un engagement annuel, sauf pour les contrats d'incapacité/invalidité et rentes en cours de service suite à décès dont le paiement de la garantie a été déclenché.

AGMF Prévoyance couvre par ailleurs les engagements au titre des contrats collectifs à adhésion facultative emprunteurs durant toute la durée des emprunts.

Les provisions techniques sont constituées en conséquence.

Par ailleurs, AGMF Prévoyance couvre des engagements de dépendance au titre de contrats collectifs à adhésion facultative et/ou du règlement mutualiste dont la durée est viagère.

Les provisions techniques sont constituées en conséquence.

Les garanties mises en production en 2022 n'ont pas modifié cette analyse.

D.2.2.1.2. Les contrats emprunteurs et dépendance

Les engagements d'AGMF Prévoyance relatifs aux contrats emprunteurs et dépendance sont pluriannuels et viagers respectivement. Les provisions techniques (et en particulier le Best estimate de provisions de primes) intègrent donc tous les engagements relatifs à ces contrats pour lesquels AGMF Prévoyance ne peut plus se désengager unilatéralement.

Les contrats emprunteurs d'AGMF Prévoyance sont des contrats collectifs à adhésions facultatives sans possibilité de résiliation unilatérale d'AGMF Prévoyance. Les provisions techniques couvrent tous les engagements durant toute la durée des emprunts.

Par ailleurs, AGMF Prévoyance couvre des engagements de dépendance au titre de contrats collectifs à adhésion facultative dont la durée est viagère. Les provisions techniques sont constituées de façon à couvrir tous les engagements d'AGMF Prévoyance de manière viagère.

D.2.2.2. GPM Assurances

Les frontières de contrats considérées par GPM Assurances SA sont les suivantes :

- pour les contrats d'assurance vie épargne retraite ayant une fiscalité Madelin : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs avec une estimation prudente des primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres contrats d'assurance vie épargne retraite: le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs sans prendre en compte les primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance vie entière et capital obsèques : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance de prêts Pharmateam : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance vie Dexia, Adoha, prévoyance forfaitaire : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des sinistres constatés au 31 décembre de l'année.

Pour les contrats d'assurance non-vie Dexia, Assor, GAV, CIR, Adoha, prévoyance forfaitaire, Santé Hospi : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours ou renouvelés au 31 décembre de l'année.

D.2.2.3. Panacea Assurances

Les contrats commercialisés par Panacea sont juridiquement annuels. S'ils se prorogent par tacite reconduction, ils sont résiliables chaque année par l'assureur de façon unilatérale. Néanmoins, le règlement des sinistres peut s'étaler sur plusieurs exercices. Ainsi, l'ensemble des contrats de Panacea se distingue en deux parties :

- les contrats en cours à la date de clôture ou renouvelés tacitement ;
- les contrats sinistrés pour lesquels Panacea est engagé à la date de clôture.

En conséquence, le *best estimate* est séparé en deux composantes :

- le BE de primes, calculé sur un horizon annuel, relatif aux sinistres dont la date de survenance ou la date de réclamation est postérieure à la clôture ;
- le BE de sinistres, calculé sur un horizon pluriannuel, relatif aux sinistres déjà survenus, et mettant en jeu la garantie de Panacea, que ceux-ci aient été déclarés ou non.

Une particularité concerne la garantie RCP, fonctionnant sous base réclamation, qui inclut dans le BE de primes l'évaluation des dossiers ouverts à titre conservatoire et l'évaluation de la charge des sinistres subséquents non réclamés, sur un horizon pluriannuel.

D.2.3. Méthodes de calcul des provisions techniques S2

D.2.3.1. Meilleure évaluation

La méthode de calcul des meilleures estimations est définie dans chaque rapport solo. Ces méthodes sont reprises dans le calcul Groupe.

D.2.3.2. Impact de la correction pour volatilité (VA)

Par soucis d'homogénéité avec les entités solos, le Groupe n'utilise pas la correction pour volatilité (Volatility Adjustment ou VA), qui corrige la courbe d'actualisation sans risque utilisée pour évaluer les provisions techniques sur GPMA.

D.2.3.3. La marge de risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge de risque comme le montant de provisions complémentaires à la provision *Best estimate*, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur.

D'après le règlement délégué (UE) 2015/35, l'évaluation de la marge pour risque se fait à partir d'une approche « coût du capital », c'est-à-dire qu'elle est définie par la valeur actuelle de l'immobilisation du capital sur chaque période au coût du capital.

L'EIOPA propose cinq méthodes de calcul du *Risk margin* (RM) dont quatre méthodes de simplifications. L'approche simplifiée actuellement retenue pour le calcul du *Risk margin* du Groupe est celle fondée sur la duration des provisions : la marge de risque est ainsi égale au capital de solvabilité requis ajusté calculé au 31 décembre, multiplié par le coût du capital (6%) et par la duration modifiée des engagements bruts à cette date, ainsi que par le facteur d'actualisation sur un an correspondant au taux d'intérêt sans risque de base et sans correction pour volatilité.

Cette approche est cohérente avec le profil de risque de l'entreprise.

Ainsi, le calcul de la marge pour risque se fait de la manière suivante via une formule simplifiée par duration :

$$RM = CoC \cdot Duration_{mod}(0) \cdot SCR_{hp}(0) \frac{1}{(1 + r_1)}$$

Avec :

$SCR_{hp}(0)$: le capital de solvabilité requis calculé sans prise en compte des sous-modules de risque de placement ;

r_1 : le taux d'intérêt sans risque de base pour N+1 ;

$Duration_{mod}(0)$: la duration modifiée, calculée automatiquement dans le modèle à la maille garantie comme étant la moyenne pondérée des durations des BE totaux sans *Volatility adjustment* ;

CoC : le taux du coût du capital. Il est fixé par l'EIOPA à 6 %.

Il en ressort une Marge de risque en complément du *Best estimate* du Groupe de 57 150 k€ au 31/12/2022 contre 70 916 k€ en 31/12/2021.

D.2.3.4. Provisions techniques du Groupe

En 2022, le montant des provisions techniques du Groupe s'élève à 1 123 915 k€ contre 1 361 686 k€ en 2021, en baisse de 17%. Cette baisse est portée en grande partie par GPMA Assurance SA qui a enregistré en 2022 une baisse de 19% de son *Best estimate*, ainsi que par Panacea, dont le *Best estimate* 2022 a baissé de 27%, et AGMF Prévoyance qui quant à lui enregistre en 2022 une baisse de 9% de son *Best estimate*.

D.2.3.5. Niveau d'incertitude lié au calcul des provisions prudentielle

L'incertitude des calculs provient de plusieurs sources, à savoir :

- les données reçues et leur qualité :
 - les délais d'obtention et fiabilité des données issues de gestions déléguées et plus généralement « externes » ;
 - les problèmes de validité des données saisies lors de la souscription ou de transfert manuels, en particulier les dates de naissance, ou de liquidation des rentes ;
 - les retards de certains organismes extérieurs, voire de gestion interne, insuffisamment mesurés, tels que ceux du régime obligatoire des indemnités journalières des professions libérales ;
- les lois des paramètres utilisées en entrée des modèles de calcul :
 - reçues d'un partenaire extérieur ;
 - les données sur produit à faible volumétrie telles que les garanties en run-off ;
- les modèles de calculs eux-mêmes :
 - les produits « spécifiques » pour lesquels les outils utilisés ne sont pas « adaptés » ;
 - les vérifications sur bases historiques quand les primes et les prestations ont changé.

D.3. Autres passifs

Le montant des autres passifs s'élève à 132 984 k€ contre 87 536 k€ en 2021. Pour l'essentiel, les valeurs SII sont identiques à celles du bilan social du Groupe.

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- a) la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE ;
- b) la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise ;
- c) l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers ;
- d) la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que nous avons retenue compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de notre organisme. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales. Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

➤ **Focus sur les impôts différés passifs**

Le calcul relatif aux impôts différés fait apparaître un impôt différé passif. Celui-ci est calculé au taux de l'année d'IS N+1 + contribution additionnelle de 3,3% soit un taux à 25,83%.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Le Groupe n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Fonds propres actuels

En lien avec sa politique de gestion des fonds propres qui vise à préserver ceux-ci et à mettre en œuvre la stratégie, il est à noter qu'il n'y a pas eu de changements majeurs. La constitution des fonds propres, tant combinés que prudentiels, sont présentés ci-après.

Les fonds propres combinés sont au 31/12/2022 de 480 516 k€. Les fonds propres SII de niveau 1 non restreint s'établissent à 469 919 k€ contre 501 963 k€ à l'inventaire 2021.

En k€	Solvabilité II	Comptes combinés	Variation	Variation en % des comptes sociaux
Actifs financiers	1 586 977	1 612 306	-25 329	-1,6%
Provisions cédés	64 439	102 687	-38 248	-37,2%
Provision techniques	-1 123 915	-1 207 895	83 981	-7,0%
Impôts différés	-13 838	-	13 838	n.s
Autres actifs	89 239	107 175	-17 936	-16,7%
Autres passif	-132 984	-133 756	772	-0,6%
Fonds propres	469 918	480 516	17 077	-2,2%

Les postes de bilan non substitués de la MDM ne sont pas intégrés aux comptes prudentiels. Ils représentent 35 898 k€ contre 34 464 k€ de capitaux propres à fin 2021.

L'évolution des fonds propres SII entre 2021 et 2022 est présentée ci-dessous :

En k€	Fonds propres S2 2022	Fonds propres S2 2021	Variation	Variation en %
Actifs financiers	1 586 977	1 777 926	-190 949	-10,7%
Provisions cédés	64 439	72 424	-7 985	-11,0%
Provision techniques	-1 123 915	-1 361 686	237 771	-17,5%
Impôts différés	-13 838	-10 029	-3 809	38,0%
Autres actifs	89 239	110 865	-21 626	-19,5%
Autres passif	-132 984	-87 537	-45 447	51,9%
Fonds propres	469 918	501 963	-32 045	-6,4%

➤ AGMF Prévoyance

Le niveau de fonds propres a augmenté de 5.7 % par rapport à 2021 pour s'établir à 462 722 k€ du fait d'une hausse des placements en valeur de marché principalement sur les participations stratégiques action et immobilier, même si globalement les actifs ont baissé en valeur de 7 152 k€. Les provisions en *Best estimate* ont diminué de 41 880 k€ du fait de la hausse des taux.

➤ GPM Assurances

Avec les hypothèses retenues, les fonds propres économiques avant impôts (NAV) hors fonds excédentaires au titre de l'arrêté PPE du 28/12/2019 sont égaux à 110 862 k€ donc supérieurs à l'actif net comptable (95 817 k€) – voir état s.02.01.01.

Le montant d'impôt différé est alors estimé par application du taux d'imposition :

Passif d'impôts différés = 0 k€

Les fonds propres comptables ont une structure simple : ils sont composés du capital social de 55 556 k€, de primes d'émission de 1 588 k€, du report à nouveau, du résultat de l'exercice ainsi que d'un poste "autres réserves" comprenant la réserve de capitalisation (20 125 k€) et d'un poste autre réserve.

En norme Solvabilité II, tous ces éléments constituent des fonds propres de niveau 1 car immédiatement disponibles et affectables en priorité à l'indemnisation des assurés dans l'éventualité d'une liquidation. En revanche, seuls le capital social, les primes d'émission et l'impact de l'arrêté PPE (en fonds excédentaires) correspondent à une rubrique spécifique de l'état s.23.01.01; tous les autres éléments entrant dans la composition de la réserve de réconciliation.

➤ Panacea Assurances

Les fonds propres prudentiels sont en retrait de près de 6%. La baisse est liée à une diminution importante du passif avec la diminution des provisions techniques en valeur nette de réassurance de 10 423 k€, mais également d'une baisse côté actifs des valeurs de marché et des créances respectivement de 9 092 k€ et 6 957 k€. Le solde de la variation des fonds propres résulte des autres passifs pour 3 440 k€.

En k€	Inventaire	Inventaire	Variation	Variation en
Excédent d'actif sur passif	469 919	501 963	-32 044	-6 %
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	0	-100 %
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	0	-100 %
Autres éléments de fonds propres de base	480 516	468 406	12 110	3 %
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-	-	0	-100 %
Réserve de réconciliation	-10 598	33 556	-44 154	-132 %

E.1.2. Approche retenue pour déterminer les fonds propres du Groupe

Les fonds propres du Groupe ont été calculés déduction faite des transactions intragroupes.

La Mutuelle du Médecin (MDM) et AGMF Action Sociale sont également neutralisées dans les comptes prudentiels.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le Groupe a choisi d'utiliser la formule standard.

Le calcul du SCR repose sur une approche fondée sur le risque. Chaque module de risque (risque de souscription, risque de marché, risque de contrepartie, risque opérationnel) donne lieu à une exigence de capital. Ces exigences de capital sont ensuite agrégées. Toutefois, pour tenir compte du fait qu'il est très peu probable que l'ensemble des risques survienne au même moment, l'agrégation ne se fait pas par une simple somme mais à l'aide de matrices de corrélation données par la réglementation. Le SCR obtenu après application de la matrice de corrélation est inférieur à la somme simple des SCR, on parle de « diversification ».

Pour chaque risque élémentaire appartenant au module « Marché », « Vie » et « Santé SLT », le SCR est obtenu à partir d'un nouveau calcul du BE qui prend en compte le choc associé. Le SCR de contrepartie a été calculé à l'aide du « *helper tab* » fourni par l'EIOPA.

Le SCR tient compte aussi du fait qu'en cas de situations défavorables, le groupe dispose d'une capacité d'absorption de ses pertes. Elle résulte du fait qu'en scénario adverse, AGMF Prévoyance

paierait moins d'impôts compte-tenu de ses moins bons résultats : c'est ce qu'on appelle la « capacité d'absorption des pertes au titre des impôts différés ».

E.2.1. Détail du calcul du SCR

Au 31/12/2022, le SCR du Groupe est de 163 382 k€, contre 215 148 k€ en 2021 et se décompose comme suit par sous-module de risques :

En k€	AGMF	GPMA	Panacea	Groupe		
	2022	2022	2022	2022	2021	Evolution en %
SCR souscription non-vie	-	0	8 019	8 019	10 179	-21,2 %
SCR souscription santé	71 042	429	0	71 908	82 609	-13,0 %
SCR vie	10 814	16 754	0	24 956	26 241	-4,9 %
SCR marché	131 382	39 051	5 169	119 145	149 858	-20,5 %
SCR contrepartie	34 951	2 434	500	12 678	14 305	-11,4 %
SCR de Base (avant diversification)	248 189	58 668	13 688	236 706	283 192	-16,4 %
Effet de diversification	-66 160	-11 558	-2 858	-66 911	-77 578	-13,8 %
SCR de Base (après diversification) – BSCR	182 029	47 110	10 831	169 795	205 614	-17,4 %
SCR opérationnel	6 624	3 427	1 068	7 424	8 294	-10,5 %
Ajustement pour participation aux bénéfices	-2 833	-86 876	0	-75 753	-84 577	-10,4 %
SCR	178 871	55 356	11 898	163 382	215 148	-24,1 %

Le capital de solvabilité requis diversifié s'élève à 163 382 k€ en 2022 contre 215 148 k€ au 31 décembre 2021, soit une baisse de 24,1%. Cette évolution est d'abord expliquée par la baisse du risque de marché de 24,2% en 2022 (dont le risque action a baissé 34,9% et le risque spread de 18%) et ensuite par la baisse du risque santé SLT de 25,1%, ces effets étant en partie compensés par une hausse du risque de de souscription Vie de 22,7%.

Les gains de diversification au sein du Groupe GPM proviennent principalement de la diversité des activités d'assurances, le Groupe opérant en assurance non-vie, vie, santé et dommage aux biens. La pluralité des segments au sein de chaque entité solo génère également des gains substantiels entre branches courtes, branches longues et en raison des différentes natures de risques. Au 31 décembre 2022, le bénéfice de diversification qui résulte de l'application des corrélations entre les différents modules de risques nets de capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques s'élève à 75 753 k€ contre 94 606 k€ au 31 décembre 2021. Cette évolution est liée à la baisse des modules de risques, leurs poids au sein du capital de solvabilité requis évoluant peu par rapport au 31 décembre 2021.

E.2.2. Présentation du MCR

Le MCR représente le montant minimum de fonds propres d'un assureur en-deçà duquel l'agrément peut lui être retiré.

GPM au niveau Groupe calcule son MCR conformément à la directive Solvabilité 2 : le MCR est une métrique basée sur les volumes de primes, de prestations et de capitaux sous risques. Au niveau de chaque filiale, le MCR est encadré par un plancher égal à 25 % du SCR et par un plafond égal à 45 % du SCR. Le MCR du groupe consolide l'ensemble des MCR des filiales, sans tenir compte d'éventuels bénéfices de diversification entre filiales.

Au 31 décembre 2022, les taux de couverture du MCR du Groupe s'établissent à 47 281 contre 55 078 k€ l'année dernière.

E.2.3. Solvabilité du Groupe

Le tableau ci-après détaille le MCR, le SCR et les fonds propres de couverture pour les exercices 2021 et 2022.

En k€	2022	2021	Variation
SCR	163 382	215 148	-24,1 %
MCR	47 281	55 078	-14,2 %
Fonds propres économiques	469 919	501 963	-6,4 %
Taux de couverture du SCR (variation en points de base)	288 %	233 %	54pts
Taux de couverture du MCR (variation en points de base)	994 %	911 %	83pts

Le taux de couverture du MCR Groupe s'établit à 994% au 31/12/2022 contre 911% à fin 2021.

Le taux de couverture du SCR Groupe est de 288% à fin 2022, en hausse de 54 pts comparé à 2021.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2022, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté pour le Groupe.

E.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

F. Annexes – QRT

F.1. S.02.01.01 - Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	91 122,50
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 411 970,27
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	92 740,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	8 994,27
Actions	R0100	110 691,93
Actions - cotées	R0110	102 442,96
Actions - non cotées	R0120	8 248,97
Obligations	R0130	832 164,94
Obligations d'État	R0140	351 158,94
Obligations d'entreprise	R0150	481 006,00
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	367 379,14
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	83 884,19
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 099,21
Avances sur police	R0240	1 099,21
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	64 439,07
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 067,55
Non-vie hors santé	R0290	12 838,69
Santé similaire à la non-vie	R0300	17 228,86
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	34 371,51
Santé similaire à la vie	R0320	29 649,75
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 721,76
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 454,22
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	16 247,85
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 068,98
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	39 953,89
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	14 414,61
Total de l'actif	R0500	1 740 654,78

		Valeur
		Solvabilité II
		C0010

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	136 086,78
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	39 616,29
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	35 589,58
Marge de risque	R0550	4 026,71
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	96 470,50
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	75 750,63
Marge de risque	R0590	20 719,87
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	907 010,79
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	139 217,14
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	121 327,54
Marge de risque	R0640	17 889,60
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	767 793,66
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	753 977,13
Marge de risque	R0680	13 816,52
Provisions techniques UC et indexés	R0690	80 817,36
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	80 120,31
Marge de risque	R0720	697,04
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 351,44
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	384,40
Passifs d'impôts différés	R0780	13 837,53
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	51 797,14
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 831,16
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	24 634,83
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 468,30
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 516,42
Total du passif	R0900	1 270 736,14
Excédent d'actif sur passif	R1000	469 918,64

F.2. S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie

		non-vie (assurance directe et réassurance)				réassurance acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	
		C0010	C0020	C0070	C0080	C0100	C0120	C0200
Primes émises								
Brut - assurance directe	R0110	66 909,70	40 561,38	1 010,33	6 292,68	2 030,72	2 969,65	119 774,47
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	6 882,27	0,00	0,00	0,00	0,00	6 882,27
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	0,00	12 668,67	612,28	2 846,77	954,53	303,98	17 386,23
Net	R0200	66 909,70	34 774,98	398,06	3 445,91	1 076,19	2 665,67	109 270,51
Primes acquises								
Brut - assurance directe	R0210	66 909,70	40 558,62	1 010,33	6 280,43	2 028,76	2 969,65	119 757,50
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	6 882,27	0,00	0,00	0,00	0,00	6 882,27
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	0,00	12 668,67	612,28	2 846,77	954,53	303,98	17 386,23
Net	R0300	66 909,70	34 772,22	398,06	3 433,66	1 074,24	2 665,67	109 253,54
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	R0310	47 046,43	35 790,86	466,33	-6 625,84	462,76	1 732,88	78 873,42
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	9 084,60	0,00	0,00	0,00	0,00	9 084,60
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	0,00	13 809,07	394,85	-4 022,80	158,73	173,14	10 512,98
Net	R0400	47 046,43	31 066,39	71,49	-2 603,04	304,03	1 559,74	77 445,04
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	R0410	-3 280,01	-174,98	6,29	-198,88	14,08	268,56	-3 364,95
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	0,00	-17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	-17,50
Net	R0500	-3 280,01	-157,48	6,29	-198,88	14,08	268,56	-3 347,45
Dépenses engagées	R0550	10 905,63	18 564,00	396,16	3 280,54	621,49	1 553,18	35 321,01
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							35 321,01

F.3. S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0300
Primes émises							
Brut	R1410	5 425	8 264	5 083	28 852	40 385	95 524
Part des réassureurs	R1420	3 815	0	0	8 041	11 969	23 826
Net	R1500	1 610	8 264	5 083	20 811	28 416	71 698
Primes acquises							
Brut	R1510	5 425	8 264	5 083	28 852	40 385	95 524
Part des réassureurs	R1520	3 815	0	0	8 041	11 969	23 826
Net	R1600	1 610	8 264	5 083	20 811	28 416	71 698
Charge des sinistres							
Brut	R1610	1 001	66 582	5 054	7 743	17 747	99 390
Part des réassureurs	R1620	685	0	0	2 699	3 668	7 053
Net	R1700	316	66 582	5 054	5 043	14 079	92 337
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	3 136	-49 273	-8 724	-1 646	2 016	-54 491
Part des réassureurs	R1720	-1 342	0	0	-414	1 478	-279
Net	R1800	4 478	-49 273	-8 724	-1 232	539	-54 212
Dépenses engagées	R1900	1 753	4 358	778	9 915	14 271	33 017
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						33 017

F.4. S.23.01.04 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0,00				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	20 116,85	20 116,85			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0,00				
Fonds excédentaires	R0070	460 399,43	460 399,43			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0,00				
Actions de préférence	R0090	0,00				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0,00				
Réserve de réconciliation	R0130	-10 597,65	-10 597,65			
Passifs subordonnés	R0140	0,00				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0,00				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0,00				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0,00				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0,00				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0,00				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,00				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0,00				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0,00				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0,00				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total déductions	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	R0290	469 918,64	469 918,64	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0,00				
Institution de retraite professionnelle	R0420	0,00				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0,00				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agréés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0,00				
Fonds propres agréés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0,00				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	469 918,64	469 918,64	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	469 918,64	469 918,64	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	469 918,64	469 918,64	0,00		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	469 918,64	469 918,64	0,00		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	47 280,76				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	0,01				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	469 918,64	469 918,64	0,00	0,00	0,00
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	163 381,51				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	0,00				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	469 918,64				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	480 516,29				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
Réserve de réconciliation	R0760	-10 597,65				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00				

F.5. S.25.01.01 - SCR

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	7 423,59
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-75 752,61
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-13 837,53
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	163 381,51
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	163 381,51
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	47 280,76
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	163 381,51

F.6. S.32.01.04 Entreprises dans le périmètre du groupe

								Ranking criteria (in the group currency)										Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group		Group solvency
Identification code of the undertaking MANDATORY	Country*	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking*	Legal form	Category (mutual/non mutual)*	Supervisory Authority	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for (re)insurance	Underwriting performance	Investment performance	Total performance	Accounting standard*	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence +	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No*	Date of decision if art. 214 is applied	Method used under method 1, treatment of the undertaking		
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		
LEI/989500CMV5G4BC7N67	FR	EPIMA	4		5	ACPR	955 015 583,96			1 661 453,63					5	0,8935	0,8935	0,8935		5		1	00/02/2000	1		
LEI/989500H4Q0N4V5Q2R146	FR	AGAF Privoyance	4		5	ACPR	808 526 125,37			100 023 226,67					2	0,0000	0,0000	0,0000		2		1	00/02/2000	1		
LEI/989500P9K7N8JEEH5A	FR	PANACEA	5		2	ACPR	76 325 973,20			7 385 632,07					2	0,8729	0,9000	0,9000		2		1	00/02/2000	1		